

RENFORCER LES NATIONS UNIES
AU 21^{ÈME} SIÈCLE

UNE PLATE-FORME POUR L'ACTION ET L'IMPACT

VUK JEREMIĆ

CANDIDAT AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉ DE VISION	5
BIOGRAPHIE	15
ENGAGEMENTS	16
I DÉVELOPPEMENT DURABLE	
A. Les objectifs mondiaux motivent fortement l’action	29
B. Atteindre les objectifs de développement durable	31
II CHANGEMENT CLIMATIQUE	
A. Impliquer les chefs d’État et de gouvernement	37
B. Inspirer le public à travers le monde	38
C. Financement public et privé	38
D. Le rôle important des entreprises.....	39
III PRÉVENTION DES CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX	
A. Renforcer la gestion des crises de l’ONU.....	44
B. Renforcer la diplomatie préventive.....	44
C. Concentrer les efforts des Nations Unies sur l’action préventive à l’échelle régionale sur le terrain	46
D. Renforcer les opérations de maintien de la paix	46
E. Un nouvel accord pour les opérations de paix en Afrique	49
F. Les défis liés à la stabilisation de la région MENA, au terrorisme et à l’extrémisme violent.....	52
G. Les menaces pour la paix et la sécurité	56

TABLE DES MATIÈRES

IV DROITS DE L’HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

A. Améliorer le dispositif des droits de l’homme de l’ONU autour des « Droits de l’homme avant tout »	58
B. Les droits des femmes et les droits sexuels	60
C. Lutter contre la traite des êtres humains	64
D. Promouvoir le droit à l’éducation	65
E. L’accès à la justice et la démarginalisation par le droit	66
F. Les entreprises et les droits de l’homme	67
G. Soulager la crise des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde	68
H. L’aide humanitaire en cas de catastrophe	70

V REVITALISATION DES NATIONS UNIES

A. Rôle des femmes aux postes de leadership des Nations Unies	75
B. Supervision et éthique	76
C. Planification stratégique : le suivi et l’évaluation	82
D. La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies	82
E. La réforme du financement des Nations Unies	83
F. Les partenariats public-privé	83
G. Rendre les Nations Unies accessibles pour tous	84
H. L’engagement des jeunes	85

TABLEAU DES ACRONYMES	88
------------------------------------	----

ÉNONCÉ DE VISION

ÉNONCÉ DE VISION

C'EST un immense honneur pour moi d'être candidat à l'élection du neuvième Secrétaire général des Nations Unies.

C'est une période décisive pour le monde qui subit de profondes transformations - des changements sans précédent en termes d'échelle, de portée et de rythme. Alors que la planète est de plus en plus interdépendante, multipolaire et mondialisée, elle est également confrontée à des frictions géopolitiques croissantes ainsi qu'à une érosion de la confiance dans le système international.

Assurer la paix, la stabilité et améliorer en permanence les progrès de l'humanité dans de telles circonstances exigera de nouvelles stratégies et solutions mondiales, ainsi qu'une coopération internationale plus poussée. Le pluralisme ponctuel, le bénévolat et les réseaux informels - si bien intentionnés soient-ils - ne peuvent remplacer un multilatéralisme concerté, robuste, et inclusif au 21^e siècle.

Au centre de cette mission générationnelle, les Nations Unies doivent être là : la seule organisation dotée d'une légitimité mondiale et d'une adhésion universelle.

Je suis fier de présenter la plate-forme d'une politique détaillée pour ma candidature, comprenant 53 engagements précis et concrets que je souhaite mettre en œuvre dès le premier jour de mon mandat. Ce document s'articule en cinq chapitres : le développement durable ; le changement climatique ; la prévention des conflits et les opérations de maintien de la paix ; les droits de l'homme et l'action humanitaire ; et la revitalisation des Nations Unies.

Cet énoncé de vision contient une feuille de route, fondée sur les engagements que la plate-forme définit en détail.

L'ANNÉE dernière, sous l'égide des Nations Unies, les dirigeants à travers le monde ont résolument fait un pas en avant afin d'adopter une nouvelle forme de coopération à l'échelle planétaire. Ils ont opté pour une approche holistique, audacieuse, et universelle pour favoriser le développement durable, afin de faire reculer la pauvreté extrême ; et pour que la croissance économique se généralise ; les inégalités au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre soient réduites ; et que la planète

ÉNONCÉ DE VISION

soit protégée contre la dégradation imputable aux activités humaines et les changements climatiques. Au début de mon mandat en tant que Président de la 67^e session de l'Assemblée générale, on m'a offert le privilège de lancer les négociations historiques qui ont conduit à l'adoption de l'Agenda 2030.

L'engagement de « ne laisser personne derrière » et d'assurer un développement durable en moins de deux décennies ne sera pas accompli en cas d'inertie ou d'automatisation. C'est une mission existentielle pour notre génération : mettre en application les accords historiques de l'an dernier. Réaffirmer une fidélité aux objectifs de développement durable n'équivaut pas à une action. Une telle entreprise nécessitera une campagne mondiale qui devra être coordonnée, multilatérale, inclusive, axée sur les objectifs et les solutions, et menée par le neuvième Secrétaire général.

PLACER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE CONTRÔLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR DE LA MISSION DE L'ONU.

Le Secrétaire général sera le plus ardent défenseur de l'Agenda 2030, et notamment des dispositions climatiques qu'il contient, et dirigera le système des Nations Unies afin d'accorder la priorité à cette question essentielle. Le Secrétaire général travaillera sans relâche avec les chefs d'État et de gouvernement afin de les aider à atteindre leurs objectifs en termes de contributions déterminées au sein de leur pays pour lutter contre le changement climatique.

LE NEUVIÈME Secrétaire général prendra ses fonctions au cours d'une période de tensions géopolitiques accrues et d'instabilité généralisée. D'un point de vue historique, de nombreuses régions du monde continuent de vivre en paix remarquable. Pourtant, la violence endémique dans l'ensemble du Moyen-Orient et les conflits récurrents dans certaines régions de l'Afrique et au-delà doivent être résolument abordés dans le cadre des problèmes ethniques, tribaux, et sectaires qui sévissent actuellement.

Le monde est toujours confronté à la menace des armes nucléaires et à leur prolifération, ainsi qu'à un éventail de nouvelles menaces pour la sécurité. Celles-ci comprennent notamment la recrudescence du terrorisme et de

ÉNONCÉ DE VISION

l'extrémisme violent perpétrés par des groupes non-étatiques qui rejettent toutes les valeurs communes de la civilisation, mais aussi l'émergence de formes non conventionnelles de guerre déployées sur internet.

Cela met durement à l'épreuve la capacité des Nations Unies en matière de prévention des conflits, de médiation, de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

INITIER UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE MISSIONS DE L'ONU POUR LA STABILISATION. En consultation avec le Conseil de sécurité et les pays contributeurs, et sous réserve de leur approbation, le Secrétaire général élaborera un cadre pour une nouvelle génération de missions de l'ONU pour la stabilisation, avec un accent particulier sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces missions auraient des règles d'engagement plus fortes ; de meilleurs équipements et logistiques de combat ; un accent mis sur la population civile ; et des procédures rationalisées afin de recruter rapidement du personnel qualifié.

DONNER PLUS DE RESPONSABILITÉS À L'UNION AFRICAINE DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ. Après avoir consulté le Conseil de sécurité et l'UA et sous réserve de leur approbation, le Secrétaire général élaborera un plan quinquennal pour consolider la contribution de l'ONU à la paix en Afrique et déléguer à l'UA et aux organisations sous-régionales un éventail de responsabilités en matière de sécurité. Les principaux éléments incluraient le fait de stimuler les capacités politiques, civiles, et militaires de l'UA ; transmettre graduellement des responsabilités au leadership africain dans le cadre de missions existantes de l'ONU ; renforcer les capacités communes de l'ONU et de l'UA afin de réagir aux mouvements de violence ; et partager les meilleures pratiques afin d'instaurer un niveau de discipline des plus élevés parmi les forces militaires et de protection des droits de l'homme.

ÉNONCÉ DE VISION

AUGMENTER LES CAPACITÉS DE L'ONU POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME. Le Secrétaire général déploiera des équipes de conseillers qualifiés afin de soutenir les États membres, lorsque ceux-ci le demandent, dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent tout en respectant les droits de l'homme et l'état de droit. Le Secrétaire général mettra également en place un Groupe de travail sur le terrorisme, l'extrémisme, l'information et la technologie afin de proposer des stratégies visant à contrer efficacement les efforts de propagande des terroristes et des extrémistes violents, et lancera en parallèle un programme pour apporter des réponses aux menaces de sécurité non conventionnelles. Le Secrétaire général favorisera le renforcement de l'action internationale contre la prolifération des armes de destruction massive, et notamment des armes nucléaires.

L'ONU est depuis longtemps à l'avant-garde de la promotion des droits de l'homme à travers le monde, de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies au soutien de la Responsabilité de protéger. Mais il reste néanmoins du chemin à parcourir avant que la notion du « Plus jamais ça » et l'impératif d'éliminer le fléau du génocide soient pleinement établis. Les moyens dont dispose l'ONU pour protéger les droits de l'homme sont sous-financés à l'heure actuelle et l'écart entre l'engagement des États membres dans le cadre des traités internationaux et leur action dans la pratique demeure important. L'ONU doit redoubler ses efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, ainsi que ses systèmes d'alerte rapide afin de prévenir les génocides et autres crimes de masse.

Pendant des décennies, l'ONU a déployé des efforts pour soulager le sort des réfugiés, des personnes déplacées et autres populations touchées par les conflits interétatiques, les guerres civiles, les pandémies, la famine, les inondations, les ouragans et autres désastres et catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Néanmoins, sa capacité actuelle à fournir une aide humanitaire, un soutien et un appui face aux récentes crises s'est révélée inadéquate. Le neuvième Secrétaire général devra agir de manière décisive en matière de mobilisation des ressources suffisantes du système des Nations Unies afin de fournir une aide humanitaire aux populations touchées dans le monde entier.

ÉNONCÉ DE VISION

DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME ET PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION DU GÉNOCIDE. Le Secrétaire général sera résolument engagé envers une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde entier, et fera de cette cause une des principales missions de l'ONU. En outre, le Secrétaire général, en collaboration avec l'Assemblée générale, les États membres et les donateurs extérieurs, œuvrera en faveur de l'augmentation du budget global du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de 50 pour cent sur une base durable. Le Secrétaire général créera et présidera également une équipe spéciale inter institutions sur la prévention du génocide et des autres crimes de masse pour s'assurer que le travail de prévention mené par les divers éléments du système des Nations Unies aboutira à des résultats plus efficaces.

RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉPONSE HUMANITAIRE DE L'ONU PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES. Le Secrétaire général déploiera des efforts pour que des ressources supplémentaires et des réponses plus efficaces soient fournies en cas de crises humanitaires en favorisant une meilleure coordination de l'aide humanitaire, du soutien et de l'appui apportés aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et autres personnes déplacées à travers le monde, ainsi qu'aux populations touchées par des pandémies, la famine, des inondations, des ouragans et autres catastrophes d'origine naturelle ou humaine. En outre, le Secrétaire général désignera un haut responsable chargé de la coordination des interventions d'urgence et un nouvel envoyé spécial de haut niveau. Tous deux seront chargés de mobiliser des ressources afin de pallier les insuffisances organisationnelles et financières, avec une considération particulière pour la crise des réfugiés du continent africain et du Moyen-Orient ainsi que pour les secours en cas de catastrophe.

ÉNONCÉ DE VISION

L'ONU est chargée de mobiliser et de coordonner la fourniture des biens publics mondiaux au nom des 193 États souverains. Toutefois, le système des Nations Unies fait l'objet de critiques croissantes qui dénoncent sa mauvaise performance et le nombre trop important d'éléments mobiles qui le composent. Ces critiques soulignent également que l'Organisation n'a pas su se moderniser et s'adapter ; que son efficacité a régressé alors que le monde évolue à un rythme plus soutenu que l'ONU elle-même ; que ses politiques de recrutement et du personnel ne répondent pas à ses besoins actuels ; et que le maintien du statu quo par l'Organisation la rendra inadaptée aux besoins du 21^e siècle.

Alors que l'ONU demeure un dépositaire d'idées et de causes nobles, et que son personnel est composé de personnes extraordinaires et dévouées originaires de tous les coins du globe, les nombreuses réalisations de l'ONU sont en danger d'être éclipsées par un sentiment de stagnation, de désillusion, et d'échec.

La confiance en l'ONU et sa crédibilité doivent être renforcées. Des mesures réalistes doivent être prises pour réformer le Secrétariat de l'ONU, en étant particulièrement soucieux d'instaurer une parité des sexes et une représentation régionale équilibrée. Dans le cadre de son effort de réforme, le neuvième Secrétaire général devra dynamiser l'opinion publique à travers le monde grâce à des stratégies de communication novatrices. Cette personne devra également favoriser un engagement de l'Organisation plus soutenu auprès des jeunes, qui représentent plus de 40 pour cent de la population mondiale.

REVITALISER LE SECRÉTARIAT DE L'ONU. Le Secrétaire général assurera une meilleure optimisation des ressources ; renforcera le Bureau des services de contrôle interne ; luttera sans relâche pour éradiquer la corruption, la fraude et les abus ; protégera les dénonciateurs internes ; exigera la divulgation d'informations financières pour tout le personnel et les personnes désignées à des postes de haut niveau ; créera chaque année une présentation budgétaire transparente et unifiée des comptes de l'ONU ; et favorisera l'accès au public à tous les documents budgétaires pertinents.

ÉNONCÉ DE VISION

INSTAURER DÈS LE PREMIER JOUR DU MANDAT LA PARITÉ DES SEXES AUX POSTES IMPORTANTS. Dès le premier jour de son mandat, le Secrétaire général nommera 50 pour cent de femmes à des fonctions relevant directement du Secrétaire général de l'ONU ou à des postes équivalents, la parité sera respectée lors des nominations des représentants spéciaux du Secrétaire général de l'ONU et des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, et de meilleures politiques de recrutement seront mises en œuvre afin d'engager des personnes exceptionnelles dans le monde entier.

RÉINVENTER LES STRATÉGIES EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DU PUBLIC, DE COMMUNICATION, ET D'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE. Une stratégie de communication et médiatique repensée sera conçue afin d'accroître la visibilité et la compréhension des activités de l'ONU à l'échelle mondiale. Cette stratégie englobera également l'utilisation efficace de tous les médias, y compris les communications via les réseaux sociaux en temps réel avec diverses communautés à travers le monde. Le Secrétaire général sera activement impliqué avec les jeunes et élaborera plus de programmes pour que les jeunes professionnels puissent interagir avec l'ONU, apprendre davantage de celle-ci et contribuer à l'Organisation.

L E NEUVIÈME Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devra être fermement déterminé à faire promouvoir les intérêts communs et les espoirs progressistes de l'humanité. Cette personne devra pleinement soutenir un leadership mondial responsable et les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies.

Le neuvième Secrétaire général devrait non seulement être un diplomate expérimenté et dévoué qui agit sur la scène internationale,

ÉNONCÉ DE VISION

mais aussi posséder une profonde vocation morale et une intégrité sans faille. Enfin, cette personne devra jouir de la confiance tant des pays développés que des pays en voie de développement, pouvoir surmonter les fossés qui divisent le monde, et parler efficacement au nom de tous - indépendamment du sexe, de la race, des croyances, de la couleur de peau ou de la nationalité de chacun.

Je sollicite l'appui des États membres pour ma candidature qui repose sur trois convictions englobantes : *premièrement*, que le développement du multilatéralisme représente le meilleur moyen de lutter contre les dangers mondiaux auxquels nous faisons face à notre époque ; *deuxièmement*, que la revitalisation de l'ONU devrait être la pièce maîtresse de la gouvernance mondiale ; et, *troisièmement*, que les ressources actuelles de l'ONU devraient être utilisées plus efficacement afin que l'Organisation puisse obtenir les résultats exigés par ses membres et la communauté internationale dans son ensemble.

L'ONU doit être revitalisée afin de correspondre à l'image que ses fondateurs visionnaires s'étaient faits d'elle : le premier endroit au monde dans lequel les États membres peuvent se regrouper autour d'un programme commun conçu pour le progrès mondial. L'ONU devra également s'efforcer de reconquérir l'imagination de l'humanité.

SIL'HONNEUR de servir en tant que neuvième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies m'était accordé, je m'efforcerais de mettre en œuvre, dès le premier jour de mon mandat, les 53 engagements spécifiques et concrets contenus dans la plate-forme que j'ai respectueusement mise à la disposition des États membres et du public. J'entreprends cette démarche conformément aux principes d'ouverture, de transparence et d'inclusivité que les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont préconisés et qui devraient caractériser le processus de sélection du candidat à ce poste de la plus haute importance.

BIOGRAPHIE



VUK JEREMIĆ est Président du Centre pour les relations internationales et le développement durable (CIRSD), un think tank basé à Belgrade, et rédacteur en chef de la revue *Horizons – Journal of International Relations and Sustainable Development*.

EN JUIN 2012, M. Jeremić a été directement élu par la majorité des États membres au poste de président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies lors du premier vote contesté depuis la fin de la Guerre froide. Au cours de son mandat, il a initié les négociations qui ont abouti à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

EN TANT que Président de l'Assemblée générale, il a également facilité l'adoption du Traité sur le commerce des armes, la première norme juridiquement contraignante dans l'histoire de l'ONU régulant le commerce international des armes classiques. C'est à l'initiative de M. Jeremić que divers débats thématiques sur des questions majeures ont été abordés au sein de l'ONU comme notamment le changement climatique, l'éducation, l'inégalité sociale, les agences de notation de crédit, la justice pénale internationale, et la résolution pacifique des conflits en Afrique. Un nombre record de dirigeants mondiaux ont participé à ces débats, permettant ainsi à l'Assemblée générale d'assumer un rôle plus influent dans les affaires mondiales.

M. JEREMIĆ a été ministre des Affaires étrangères de la Serbie de 2007 à 2012. Au cours de ce mandat, il a effectué des visites officielles dans plus de 100 pays, et a participé à de nombreuses conférences et sommets internationaux. En 2007, il a présidé le Comité des ministres au Conseil de l'Europe. En 2011 et 2012, M. Jeremić a mené avec succès la campagne de la Serbie pour la présidence de l'OSCE pour l'année 2015.

AVANT d'occuper le poste de ministre des Affaires étrangères, M. Jeremić fut conseiller auprès du président de la Serbie et de divers ministères. Avant d'entrer dans la fonction publique, M. Jeremić a travaillé à Londres pour Deutsche Bank, Dresdner Kleinwort Benson, et la compagnie pharmaceutique AstraZeneca.

M. JEREMIĆ est titulaire d'une licence en physique théorique et expérimentale de l'Université de Cambridge et d'une maîtrise en administration publique et en développement international de la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard. Il a été élu Jeune leader mondial par le Forum économique mondial en 2013 et nommé au conseil de direction du réseau des solutions pour le développement durable de l'Organisation des Nations Unies (SDSN) en 2014.

M. JEREMIĆ était également président de la Fédération de tennis serbe de 2011 à 2015. Il est marié à Nataša Jeremić.

ENGAGEMENTS

I LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Les objectifs mondiaux motivent fortement l'action

- *Engagement n° 1*
Mettre l'Agenda 2030 au cœur de la mission de l'ONU
- *Engagement n° 2*
Obtenir un soutien mondial en faveur de l'Agenda 2030

B. Atteindre les objectifs de développement durable

- *Engagement n° 3*
Assurer les révisions annuelles des objectifs de développement durable à tous les niveaux
- *Engagement n° 4*
Faire de l'action mondiale précoce une priorité pour les ODD ayant trait à la santé, l'éducation, les femmes et l'inégalité sociale
- *Engagement n° 5*
Pousser l'engagement des Nations Unies pour la mobilisation des technologies de l'information et de la communication pour faire avancer les objectifs de développement durable

II CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. Impliquer les chefs d'État et de gouvernement

- *Engagement n° 6*
Pousser les États membres à mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat
- *Engagement n° 7*
Encourager le changement global pour des systèmes d'énergie à faible émission de carbone

B. Inspirer le public à l'échelle mondiale

- *Engagement n° 8*
Forger des partenariats avec des parties prenantes à travers le monde pour promouvoir la sensibilisation et l'engagement des personnes à travers le monde envers l'accord de Paris sur le climat

ENGAGEMENTS

C. Financement public et privé

- *Engagement n° 9*
Plaider pour l'allocation d'un financement durable pour mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat
- *Engagement n° 10*
Encourager le développement rapide et la diffusion de technologies vertes

D. Le rôle important des entreprises

- *Engagement n° 11*
Impliquer le leadership des entreprises mondiales dans le programme d'action sur le climat
- *Engagement n° 12*
Mobiliser de nouveaux partenariats public-privé pour des technologies à faible émission de carbone

III PRÉVENTION DES CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX

A. Renforcer la gestion des crises de l'ONU

- *Engagement n° 13*
Élaborer un ensemble d'options pour consolider et rationaliser la gestion de la paix et de la sécurité par les Nations Unies

B. Renforcer la diplomatie préventive

- *Engagement n° 14*
Revitaliser l'équipe des médiateurs et des conciliateurs en étant soucieux que la diversité des régions et des sexes soit bien représentée
- *Engagement n° 15*
Respecter la parité des sexes lors des nominations des représentants spéciaux et des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et des Coordonnateurs résidents des Nations Unies dès le premier jour de mon mandat

C. Concentrer les efforts des Nations Unies sur l'action préventive à l'échelle régionale sur le terrain

- *Engagement n° 16*
Développer un plan quinquennal afin de déployer 20 pour cent des postes du Département des affaires politiques sur le terrain

D. Renforcer les opérations de paix

- *Engagement n° 17*
Nommer un nouveau Sous-secrétaire général pour la constitution des forces et un nouveau Sous-secrétaire général pour le devoir de vigilance et de discipline lors des opérations de paix
- *Engagement n° 18*
Créer un fonds d'affectation spéciale pour les femmes dans les opérations de paix
- *Engagement n° 19*
Effectuer une évaluation indépendante des exploitations et des abus sexuels commis lors des opérations de paix
- *Engagement n° 20*
Développer des innovations pour les opérations de paix

E. Un nouvel accord pour les opérations de paix en Afrique

- *Engagement n° 21*
Élaborer un plan pour transmettre une gamme de postes liés à la sécurité à l'Union africaine

F. Les défis de la stabilisation de la région MENA, au terrorisme et à l'extrémisme violent

- *Engagement n° 22*
Développer un cadre pour une nouvelle génération de missions de stabilisation de l'ONU
- *Engagement n° 23*
Déployer des équipes de conseillers sur l'extrémisme violent pour permettre aux États membres de lutter contre les menaces terroristes
- *Engagement n° 24*
Travailler avec des compagnies du secteur des communications et des technologies afin de lutter contre la propagande extrémiste

G. Les menaces pour la paix et la sécurité

- *Engagement n° 25*
S'engager de manière décisive afin de mieux coordonner les travaux multilatéraux dans le cadre des menaces non-conventionnelles et de la non-prolifération nucléaire, et de renforcer le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU

IV DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

A. Améliorer le dispositif des droits de l'homme de l'ONU auteur des « Droits de l'homme avant tout »

- *Engagement n° 26*
Soutenir l'augmentation budgétaire du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme de l'ONU
- *Engagement n° 27*
Établir un groupe de travail inter-institutions sur la prévention des génocides et autres crimes de masse
- *Engagement n° 28*
S'engager de façon décisive avec le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

B. Les droits des femmes et les droits sexuels

- *Engagement n° 29*
Nommer un conseiller spécial sur la violence à caractère sexiste
- *Engagement n° 30*
Améliorer la mise en œuvre de l'Agenda pour la femme, la paix et la sécurité dans le système des Nations Unies
- *Engagement n° 31*
Promouvoir la fin de la sélection sexiste en faveur des garçons et le droit des femmes à une pleine participation dans la société
- *Engagement n° 32*
Défendre les droits sexuels des femmes et mettre fin à la violence et à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

C. Lutter contre la traite des êtres humains

- *Engagement n° 33*
Plaider pour une mise en œuvre plus large du protocole sur la traite des êtres humains

D. Promouvoir le droit à l'éducation

- *Engagement n° 34*
Défendre le droit à l'éducation et développer des alternatives à l'éducation pour les enfants dans les zones de conflit

ENGAGEMENTS

E. L'accès à la justice et la démarginalisation par le droit

- *Engagement n° 35*
Soutenir la création d'un fonds mondial pour l'accès à la justice

F. Les entreprises et les droits de l'homme

- *Engagement n° 36*
Inciter les États membres à créer des plans d'actions nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme

G. Soulager la crise des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde

- *Engagement n° 37*
Améliorer la capacité de l'ONU pour le financement des interventions humanitaires apportées aux personnes déplacées
- *Engagement n° 38*
Plaider au niveau mondial pour les droits des réfugiés et des personnes déplacées

H. Aide humanitaire en cas de catastrophe

- *Engagement n° 39*
Améliorer l'intervention humanitaire des Nations Unies en cas de pandémies et de catastrophes naturelles

V REVITALISATION DES NATIONS UNIES

A. Rôle des femmes aux postes de leadership des Nations Unies

- *Engagement n° 40*
Nommer 50 pour cent de femmes à des postes de Secrétaire général adjoint des Nations Unies ou à des postes équivalents dès le premier jour de mon mandat

B. Supervision et éthique

- *Engagement n° 41*
Renforcer l'indépendance et les opérations du Bureau des services de contrôle interne
- *Engagement n° 42*
Exiger des divulgations financières pour l'ensemble du personnel concernés et des divulgations personnelles pour le personnel occupant des postes de haut niveau

ENGAGEMENTS

- *Engagement n° 43*
Lutter sans relâche pour éradiquer la corruption
- *Engagement n° 44*
Protéger les dénonciateurs internes
- *Engagement n° 45*
Créer une présentation budgétaire annuelle, unifiée et transparente de l'ONU
- *Engagement n° 46*
Faire progresser la mise en œuvre des normes comptables pour le secteur public et développer une approche à l'échelle du système pour l'approvisionnement

C. Planification stratégique : le suivi et l'évaluation

- *Engagement n° 47*
Élaborer un plan stratégique pour le Secrétariat des Nations Unies

D. La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies

- *Engagement n° 48*
Promouvoir le dialogue sur la réforme du Conseil de sécurité

E. La réforme du financement de l'ONU

- *Engagement n° 49*
Promouvoir le dialogue sur la réforme du financement

F. Les partenariats public-privé

- *Engagement n° 50*
Nommer un envoyé spécial pour les missions philanthropiques

G. Rendre les Nations Unies accessibles à tous

- *Engagement n° 51*
Faciliter l'inclusion de la société civile
- *Engagement n° 52*
Réinventer la stratégie relative aux communications et aux médias des Nations Unies

H. L'engagement des jeunes

- *Engagement n° 53*
Impliquer d'avantage les Nations Unies avec la jeunesse

I

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

INSTAURER le développement durable sera le plus grand défi auquel le monde sera confronté au cours de ce siècle. Au cours de la plus grande partie de l'histoire de l'humanité, les défis liés à l'intégration du développement économique, l'inclusion sociale, et la durabilité de l'environnement ont révélé une dimension locale, voire régionale.

Au 21^e siècle, toutefois, ces défis sont indiscutablement mondiaux. C'est uniquement dans le cadre d'une coopération mondiale que les nations pourront individuellement surmonter les crises interconnectées de l'extrême pauvreté, l'instabilité économique et l'inégalité sociale, et la dégradation de l'environnement.

L'ONU est essentielle en cette ère d'interdépendance croissante et sans précédent. Nos destins sont étroitement liés dans un système économique et financier mondialisé, avec des menaces qui pèsent sur l'environnement à l'échelle planétaire, la guerre et la violence qui ne se limitent pas uniquement aux frontières nationales, les violations flagrantes des droits de l'homme, et les problèmes de santé publique, tels que les maladies infectieuses émergentes qui peuvent rapidement s'étendre à l'échelle mondiale. Comme prévu dans la Charte des Nations Unies, la coopération mondiale par l'intermédiaire de l'ONU est essentielle pour développer des solutions multilatérales afin de faire face à ces défis qui touchent le monde tout entier.

C'est uniquement dans le cadre de la coopération mondiale que les nations pourront individuellement surmonter les crises interconnectées de l'extrême pauvreté, l'instabilité économique et l'inégalité sociale, et la dégradation de l'environnement

Le monde a initialement été mis en état d'alerte à propos de la collision entre la croissance économique mondiale et la durabilité de l'environnement il y a plus de quarante ans, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972. Vingt ans plus tard, en 1992 au sommet de la Terre de Rio de Janeiro, les États membres ont adopté trois traités internationaux - un sur le changement climatique (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ou CCNUCC), un autre sur la biodiversité (Convention sur la diversité biologique ou la CDB), et un troisième sur la désertification

DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ou la CLD) afin d'intervenir face aux menaces croissantes de la dégradation de l'environnement provoquée par les actions humaines.

POURTANT lorsque les États membres se sont réunis au sommet de Rio+20 en juin 2012, ils ont eu le regret de constater que 40 ans après la première mise en garde, et 20 ans après la signature des importants traités susmentionnés, l'humanité a maintenu sa trajectoire périlleuse au-delà des limites planétaires. C'est pourquoi ils ont appelé à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Au début de mon mandat de Président de la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), j'ai eu le privilège de lancer les négociations historiques sur l'Agenda post-2015, qui ont abouti trois ans plus tard à l'adoption de *Transformer notre monde : L'Agenda 2030 pour le développement durable* (Agenda 2030) en septembre 2015. Quelques mois plus tard, les États membres se sont réunis dans la capitale française et ont adopté à l'unanimité *l'accord historique de Paris conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (Accord de Paris sur le climat).

Ces accords historiques qui, ensemble, sont au cœur du nouveau programme sur le développement durable de l'ONU, reflètent la réalité de notre époque. Les crises liées au développement durable sont déjà devenues des crises de la sécurité internationale et nationale. Les États membres font face à des défis concernant la sécurité énergétique, alimentaire et hydraulique de plus en plus complexes. Ils doivent faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, avec un nombre croissant d'inondations, de sécheresses, de vagues de chaleur, de tempêtes extrêmes, et d'incendies de forêt. Ils se heurtent également au problème de la création d'emplois pour les jeunes, et au vu de la croissance démographique trop importante, de nombreux États membres ne peuvent répondre aux besoins des populations en termes d'emploi et d'éducation. La mondialisation et les changements technologiques ont eu des impacts très positifs pour ceux qui sont au sommet de la chaîne de distribution des revenus, mais pour une génération de jeunes en bas de cette chaîne, le désarroi économique est devenu une réalité.

De nombreuses zones de conflit dans le monde - le Sahel, la Corne de l'Afrique, le Levant, le Golfe et l'Asie de l'ouest - sont des zones arides qui souffrent déjà de la famine toujours plus présente et provoquée par la diminution des précipitations qui coïncide avec la croissance démographique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces conflits sont généralement interprétés comme des crises politiques et religieuses - et elles reflètent certainement la géopolitique également. Pourtant, ces conflits sont également alimentés par les sécheresses, les famines, les migrations de masse et autres symptômes de l'absence de durabilité tant économique que sociale et environnementale.

CE n'est pas le moment de baisser les bras, mais de trouver des solutions. Nous avons constaté le potentiel des progrès technologiques rapides qui peuvent minimiser la pauvreté et sauver des vies. Depuis 1990, le taux d'extrême pauvreté dans le monde en développement tel que défini par la Banque mondiale a diminué d'environ trois quarts - de 37 pour cent de la population mondiale en 1990, il est passé à 9,6 pour cent en 2015.

S'il est vrai que la Chine a le plus contribué à ce recul historique de la pauvreté, il est également important de reconnaître que le taux de pauvreté en Afrique subsaharienne a nettement reculé - d'environ 58 pour cent en 1990, passant à environ 37 pour cent en 2015. Les ravages des maladies telles que le paludisme, le VIH/SIDA, et autres affections mortelles qui ne pouvaient autrefois être maîtrisées sont désormais en baisse, grâce au travail acharné des États membres et des ONG, soutenues par les tout derniers progrès scientifiques et technologiques. L'Amérique latine et les Caraïbes ont également vu une diminution notable des inégalités dans la région, et les indicateurs de pauvreté extrême qui étaient de 25 pour cent en 2000 ont diminué de moitié pour atteindre 12 pour cent en 2010. La lutte contre la propagation du virus Zika semble quant à elle avoir su tirer les leçons de la campagne de lutte contre le virus Ebola en Afrique.

L'ONU doit être au cœur de l'effort mondial pour aboutir au développement durable

L'ONU doit être au cœur de l'effort mondial pour aboutir au développement durable - qui s'appuie sur chaque intervenant : les États membres, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales, les universités et les centres de recherche, les institutions financières internationales, et, bien sûr, le système des Nations Unies lui-même.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030, qui comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, ainsi que l'accord de Paris sur le climat, souligne le rôle mondial unique et historique de l'ONU. La mise en œuvre de ces accords clés occupera la communauté internationale pour la prochaine génération, et permettra à la planète d'atteindre des résultats historiques, y compris : la fin de la pauvreté extrême (ODD 1), l'élimination des inégalités entre les sexes (ODD 5), le contrôle du changement climatique provoqué par l'homme (ODD 13), et la protection de l'environnement marin (ODD 14) et les écosystèmes terrestres (ODD 15).

UNE transition réussie vers un développement durable exigera des investissements axés, accrus, et ciblés jusqu'au milieu du siècle au moins, avec une phase urgente qui se déroule à partir d'aujourd'hui et jusqu'en 2030. Aucun État membre ne peut réussir cette transition par lui-même ; une coopération mondiale importante sera nécessaire. Ni les institutions financières internationales ni les banques multilatérales de développement ne sont capables de diriger ce processus par leurs propres moyens, bien qu'elles soient en effet essentielles à la réussite de la transition.

Le défi pratique auquel les Nations Unies doivent maintenant faire face - un défi de proportions réellement historiques - est de savoir comment soutenir les États membres, à tous les niveaux du développement économique et social, afin de réaliser le développement durable

Seule l'ONU peut être au cœur de l'action dans cet effort historique parce que tous les problèmes susmentionnés sont fondamentalement mondiaux, et seule l'ONU a la totale légitimité et le soutien universel pour relever de tels défis. Cela relève des domaines diplomatiques, stratégiques, culturels et économiques, et nécessite la capacité à faire appel à des connaissances et une expertise mondiale dans une multitude de disciplines. La résolution de ces problèmes exigera des normes mondiales en matière de mesure, de contrôle, de coordination et de suivi.

Le défi pratique auquel fait maintenant face l'ONU - un défi de taille réellement historique - est la manière de soutenir les États membres, à tous les niveaux de développement économique et social, afin de réaliser le développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutefois, il existe trois raisons fondamentales d'être optimiste.

Tout d'abord, le monde bénéficie d'une grande vague de progrès technologique, principalement autour des technologies de l'information et de la communication (TIC), la génomique, les matériaux de pointe qui utilisent la nanotechnologie, et autres avancées dans le domaine des sciences des matériaux.

Deuxièmement, le monde s'urbanise rapidement. Ceci est fondamental parce que les villes sont propices aux avancées technologiques et au développement d'infrastructures clés telles que les routes, l'électricité, l'eau, et les égouts. Le rôle essentiel des villes dans le développement durable est reconnu clairement dans l'ODD 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »).

Et *troisièmement*, après deux siècles de croissance sans précédent, la population mondiale se stabilise enfin. Le ralentissement de la croissance démographique à travers le monde, marquée par la baisse des taux de fécondité et de mortalité, permet aux sociétés d'investir davantage dans le capital humain (santé, nutrition, et éducation) de leurs enfants et de protéger leur capital naturel.

POURTANT, il existe également des raisons pour lesquelles ces défis sont difficiles à surmonter. À titre d'exemple, la coopération dans la mise en œuvre de la politique demeure difficile, même après les accords diplomatiques historiques de 2015. La difficulté qui consiste à répartir les responsabilités entre les États membres afin d'aboutir à un développement durable reste omniprésente. Les questions de financement du climat n'ont pas encore été entièrement réglées. De façon plus générale, l'aide publique au développement (APD) n'a pas été fournie à hauteur de ce qui avait été promis à multiples reprises. Pouvoir sécuriser des promesses annoncées dans divers forums sera une tâche importante pour le Secrétaire général.

Le plus grand défi mondial est peut-être que contrairement à la plupart des développements économiques qui ont vu le jour au cours de ces 250 dernières années, la prochaine ère technologique devra être activement dirigée par une conception, une planification et des politiques réfléchies. Par le passé, les technologies se sont développées dans le cadre d'un processus ouvert. Du charbon, à l'acier, la combustion interne, l'automobile, l'électrification, l'aviation et aux technologies de l'information, les technologies ont évolué grâce à la dynamique du marché mondial, les pressions en temps de guerre, les évolutions géopolitiques, etc. L'environnement technologique

a évolué ; il n'a pas été activement créé. À présent, le monde a besoin de collectivement réadapter ses technologies afin d'abandonner son utilisation intensive des ressources et d'opter pour des modes de consommation et de production durables, et de respecter ainsi son engagement de « ne laisser personne derrière ».

A. Les objectifs mondiaux motivent fortement l'action

LE système des Nations Unies a défini de nombreux objectifs spécifiques, quantifiables, et réalisables dans un certain temps tout au long de son existence. Un exemple frappant parmi ses premiers objectifs est l'éradication de la variole sur une période de 11 ans. D'autres comprennent l'accélération de la croissance économique au cours des années '60 et les réductions du taux de mortalité des nourrissons et des enfants enregistrées dans les années '80 et '90. Plus récemment, l'ère définie par les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) offre un exemple frappant de la façon dont les objectifs mondiaux peuvent promouvoir le changement ; cependant, cela révèle également certaines limites et certains défis auxquels on peut se heurter lorsque l'on tente de transformer des objectifs en mesures concrètes.

En plus des activités de l'ONU, telle l'initiative « Chaque femme, chaque enfant », les OMD ont engendré des dizaines d'importantes initiatives à travers le monde entier par les États membres, les gouvernements donateurs, des ONG de premier plan, le G8, le G20, et d'importantes fondations, entre autres.

Parmi les mesures remarquables mises en œuvre afin de pouvoir atteindre les OMD, on compte le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la Banque Mondiale, et les grandes études universitaires réalisées pour atteindre les OMD, comme une série d'études innovantes sur les meilleures pratiques dans le secteur de la santé publique.

Des progrès considérables ont été accomplis pour de nombreux OMD. De nombreuses échecs doivent être compris et reconnus, tels qu'une diminution de l'APD annoncée ; un effort statistique lent et incomplet pour soutenir le suivi des OMD à l'échelle tant nationale que mondiale ; le manque de précision et d'orientation dans certaines composantes du système des Nations Unies ; et un manque de coordination avec les entités et les sources externes aux Nations Unies.

Le Secrétaire général doit placer le développement durable en tête des priorités des Nations Unies et assumer un rôle de leadership en rassemblant les diverses composantes du système des Nations Unies pour assurer le suivi de l'évolution, ou l'absence d'évolution lors de la mise en œuvre des ODD

Alors que le Secrétaire général est primus inter pares parmi les chefs des institutions spécialisées de l'ONU, le haut fonctionnaire de l'ONU peut néanmoins apporter une contribution majeure pour s'assurer que le système des Nations Unies agit comme un « système » plutôt que comme 'un ensemble d'entités distinctes, tant en termes d'activités normatives que d'activités opérationnelles.

Les activités opérationnelles de développement représentent une grande partie des dépenses du système des Nations Unies, mais elles ne sont pas sous le contrôle direct du Secrétaire général et ne sont pas abordées ici en détail.

LE principal enseignement, toutefois, est que les objectifs du développement mondial peuvent effectivement permettre d'organiser, de motiver, de mobiliser, et d'inspirer une action accélérée. Les efforts de l'ONU ont fait appel au leadership de Secrétaires généraux successifs pour fournir une direction stratégique globale de 15 ans d'efforts ; une coopération active des institutions des Nations Unies ; la pleine participation de l'AGNU pour l'adoption des stratégies et le contrôle de l'ensemble du processus ; la bonne volonté générale des États membres ; et l'engagement avec d'autres parties prenantes mondiales.

À la lumière de ces leçons importantes, le Secrétaire général doit placer le développement durable en tête des priorités des Nations Unies et assumer un rôle de leadership en rassemblant les diverses composantes du système des Nations Unies pour assurer le suivi de l'évolution ou de l'absence d'évolution de la mise en œuvre des ODD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENGAGEMENT N° 1 - METTRE L'AGENDA 2030 AU CŒUR DE LA MISSION DE L'ONU. Le Secrétaire général chargera toutes les missions de l'ONU de faire en sorte que tous leurs travaux d'équipe et toutes leurs activités doivent prioritairement mettre en œuvre l'Agenda 2030. De manière plus générale, le Secrétaire général mettra l'accent sur la coordination des travaux du système des Nations Unies à propos de cette question fondamentale afin de surmonter les forces centrifuges habituelles et de pouvoir identifier et classer les priorités au niveau des pays.

ENGAGEMENT N° 2 - OBTENIR UN SOUTIEN MONDIAL EN FAVEUR DE L'AGENDA 2030. Le Secrétaire général sera le plus ardent défenseur des ODD et de l'Agenda 2030 à l'échelle mondiale. Le Secrétaire général rencontrera régulièrement les membres éminents du secteur international des entreprises, des médias, des ONG, des universités et autres intervenants afin de motiver leur engagement dans l'effort mondial visant à obtenir les fonds nécessaires pour financer l'Agenda 2030, notamment grâce aux partenariats public-privé. Le Secrétaire général organisera également des réunions semestrielles avec les directeurs des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement afin d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.

B. Atteindre les objectifs de développement durable

L'AGENDA 2030, y compris les 17 ODD, marquent un engagement inédit pris par tous les États membres et qui concerne « toutes les nations, tous les peuples, et tous les segments de la société ». En adoptant l'Agenda 2030, les États membres étaient très conscients de l'audace de leur projet. Ils ont reconnu que des moyens de mise en œuvre spéciaux seraient nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Agenda 2030. Il est toutefois intéressant de souligner certaines des difficultés distinctives liées à une telle mise en œuvre, comme notées par les États membres :

Tout d'abord, l'ampleur et l'ambition de l'Agenda 2030 nécessitent une revitalisation du partenariat mondial, pour assurer son financement et sa mise en œuvre afin de réunir les États membres, le secteur privé, la société civile, l'ensemble du système des Nations Unies, et les autres intervenants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deuxièmement, la communauté mondiale doit mobiliser des ressources financières publiques et privées, renforcer ses capacités et transférer des technologies écologiquement sûres dans des conditions favorables.

Troisièmement, le nouveau financement doit à la fois faire appel aux sources publiques et aux sources privées.

Quatrièmement, la société civile sera un partenaire essentiel, y compris les organisations non-gouvernementales et philanthropiques.

Cinquièmement, l'ONU doit accorder une attention particulière pour mettre fin aux conflits et consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit.

Sixièmement, les donateurs à revenu élevé devront honorer leurs engagements de financement respectifs envers les pays en voie de développement.

Septièmement, les pays en voie de développement devraient bénéficier d'une voix forte dans la prise de décisions économiques internationales, l'élaboration de normes, et la gouvernance économique mondiale, et à ce titre, une attention particulière devrait être portée aux États membres africains, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays à revenu intermédiaire.

Et, *huitièmement*, des indicateurs de haute qualité devraient soutenir les ODD et les cibles des ODD. Des données de grande qualité produites aux niveaux local et national devraient servir plusieurs fonctions essentielles : une prestation de services efficace et équitable ; une gestion publique des ODD ; et le système international de vérification des progrès réalisés, ou du manque de progrès réalisés, dans la mise en œuvre des ODD.

LE Secrétaire général peut et doit jouer un rôle essentiel pour pousser la mise en œuvre des ODD en s'appuyant, notamment, sur le pouvoir du bureau pour réunir les intervenants clés, les compétences au sein du système des Nations Unies, et la capacité à mobiliser les financements publics et privés.

ENGAGEMENT N° 3 - ASSURER DES RÉVISIONS ANNUELLES DES ODD À TOUS LES NIVEAUX. Le Secrétaire général collaborera étroitement avec le forum politique de haut niveau (FPHN) au sein du Conseil économique et social (ECOSOC) pour inciter les pays donateurs à honorer leurs engagements. En outre, le Secrétaire général chargera

DÉVELOPPEMENT DURABLE

toutes les commissions économiques régionales de l'ONU, les bureaux de liaison, les centres régionaux, et les autres composantes concernées du système des Nations Unies de coordonner des réunions annuelles pour les ODD parmi tous les États membres dans chaque région, et de porter une attention particulière aux initiatives transfrontalières et à l'infrastructure d'appui aux ODD.

ENGAGEMENT N° 4 - FAIRE DE L'ACTION MONDIALE PRÉCOCE UNE PRIORITÉ POUR LES ODD AYANT TRAIT À LA SANTÉ, L'ÉDUCATION, LES FEMMES ET L'INÉGALITÉ SOCIALE. Le Secrétaire général travaillera avec les agences des Nations Unies, les organismes de développement et les États membres afin de concevoir, créer et promouvoir une action mondiale efficace pour donner un véritable élan aux ODD qui sont axés sur le capital humain. Cela concernera la santé (ODD 3 : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ») ; l'éducation (ODD 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ») ; les femmes (ODD 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ») ; et les inégalités sociales (ODD 10 : « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »). De plus, en s'appuyant sur les résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2015, le Secrétaire général travaillera avec les intervenants concernés afin d'établir une connexion transparente entre la prévention et la résolution des conflits et le développement durable à long terme.

ENGAGEMENT N° 5 - POUSSER L'ENGAGEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA MOBILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR FAIRE AVANCER LES ODD. Le Secrétaire général redéfinira le rôle de la Commission sur le haut débit pour le développement durable afin de s'assurer que les populations participent pleinement aux sociétés des connaissances émergentes de demain en faisant progresser la politique, l'accessibilité et l'adoption du haut débit. La création d'un Conseil international du Leadership dans le secteur des TIC facilitera également cette démarche.

II

CHANGEMENT CLIMATIQUE

CHANGEMENT CLIMATIQUE

AGIR face au changement climatique est un élément essentiel du développement durable. Il est vital de comprendre que le climat ne connaît ni frontières ni nations, et ne fait aucune distinction entre les races ou les croyances. La lutte contre le changement climatique est véritablement un effort mondial qui ne peut être le théâtre d'aucune contestation ni d'aucun retrait de participation.

En soulignant l'action sur le climat (ODD 13 : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »), l'Agenda 2030 souligne l'accord de Paris sur le climat qui vise à mettre en œuvre la CCNUCC. Cet accord historique est la première étape d'un demi-siècle d'engagements communs et décisifs afin de réduire le réchauffement de la planète provoqué par l'homme. Le nouvel accord fait appel au monde pour réduire le réchauffement climatique « bien au-dessous de 2°C », et vise même à limiter le réchauffement à 1,5 °C. Pourvoir atteindre ces objectifs nécessitera une transition énergétique vers des systèmes à faible émission de carbone d'ici 2050, et près de zéro émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2070.

La lutte contre le changement climatique est véritablement un effort mondial qui ne peut être le théâtre d'aucune contestation ni d'aucun retrait de participation

EN signant l'accord de Paris sur le climat, les États membres se sont engagés à adopter des contributions déterminées au niveau national en vue d'instaurer une économie mondiale à faible émission de gaz à effet de serre. Mais la plupart n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre leurs cibles et stratégies nouvellement annoncées. De nombreux États membres ne sont objectivement pas encore en mesure d'apporter des changements rapides à leur politique énergétique. De nombreuses grandes entreprises œuvrent souvent trop à court terme pour leur permettre d'introduire les changements nécessaires dans leurs pratiques commerciales.

Le monde a perdu beaucoup trop de temps depuis que les défis liés au développement durable ont été placés pour la première fois à l'ordre du jour mondial il y a 40 ans. Les concentrations de CO₂ en 1972 s'élevaient à 328 parties par million (ppm). En 1992, les concentrations de CO₂

avaient déjà atteint 357 ppm, une teneur supérieure à la limite préconisée qui est de 350 ppm. À partir de 2015, nous avons dépassé la limite de 440 ppm. Dans quelques années, à moins que le monde n'agisse fermement et de manière cohérente, nous aurons perdu notre dernière chance de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous des 2°C par rapport à la température moyenne pré-industrielle - le principal objectif de l'accord de Paris sur le climat.

A. Impliquer les chefs d'État et de gouvernement

LE monde fait face à un important défi qui consiste à mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat. Une telle entreprise ne peut aboutir sans le maintien d'un soutien politique solide et constant au plus haut niveau décisionnel dans tous les États membres.

ENGAGEMENT N° 6 - POUSSER LES ÉTATS MEMBRES À METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT. Reconnaissant que la CCNUCC est le principal forum international et intergouvernemental pour négocier la réponse mondiale aux changements climatiques, le Secrétaire général travaillera sans relâche avec les chefs d'État et de gouvernement pour qu'ils parviennent à atteindre les contributions déterminées au niveau national de chaque État membre. Le Secrétaire général placera à la disposition des États membres toutes les ressources pertinentes de l'ONU, afin de les soutenir dans leurs efforts pour renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles, ainsi que l'intégration de mesures liées au changement climatique dans leurs politiques, stratégies et planification nationales.

ENGAGEMENT N° 7 - ENCOURAGER LE CHANGEMENT GLOBAL POUR DES SYSTÈMES D'ÉNERGIE À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE. Le Secrétaire général incitera tous les États membres à réunir des équipes d'experts pour concevoir et réaliser des études nationales afin de déterminer les mesures qu'ils devront adopter pour parvenir à une énergie à faible émission de carbone d'ici 2050. Ces mesures devront toutefois favoriser une croissance dynamique, améliorer le niveau de vie et leur permettront d'atteindre les contributions déterminées au niveau national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le Secrétaire général soutiendra les organismes qui développent des technologies à faibles émissions et des données exploitables pour suivre les progrès accomplis en matière de réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

B. Inspirer le public à l'échelle mondiale

L'AGENDA sur le climat ne peut être couronné de succès que si le public reconnaît la nécessité urgente de modifier sa manière de vivre, de travailler, et d'utiliser les ressources naturelles. Tout succès nécessitera également un effort important d'éducation et de sensibilisation du public en ce qui concerne les changements climatiques.

ENGAGEMENT N° 8 - FORGER DES PARTENARIATS AVEC DES PARTIES PRENANTES À TRAVERS LE MONDE POUR PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET L'ENGAGEMENT DU PUBLIC ENVERS L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT. Le Secrétaire général veillera tout particulièrement à travailler en partenariat avec les défenseurs du changement climatique, les organismes de la société civile et les ONG, le secteur privé, les médias et autres intervenants afin d'éduquer les citoyens partout dans le monde à propos de la lutte contre le changement climatique.

C. Financement public et privé

LE Programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement de 2015 souligne l'importance des défis liés au financement qui devront être relevés. Des mesures décisives doivent être prises pour influencer le système financier mondial afin qu'il prenne en charge la transition vers une économie mondiale high-tech, à faible émission de carbone, et socialement inclusive.

L'accord de Paris sur le climat réaffirme l'engagement des donateurs de verser 100 milliards de dollars par an pour soutenir les pays en développement dans la lutte contre le changement climatique - tant pour l'atténuation que l'adaptation de ces pays.

ENGAGEMENT N° 9 - PLAIDER POUR L'ALLOCATION D'UN FINANCEMENT DURABLE POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT. Le Secrétaire général encouragera résolument des propositions d'opérations et de financement efficaces pour le nouveau Fonds vert pour le climat, qui a été créé à partir de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, ainsi que pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le principal instrument de financement au monde pour la conservation de la biodiversité. Le Secrétaire général établira également une

CHANGEMENT CLIMATIQUE

commission de haut niveau sur le financement du secteur privé de la transformation du climat. Cette Commission travaillera en collaboration avec les Nations Unies et les institutions financières internationales afin d'élaborer un plan de financement durable auquel prendront part les acteurs des marchés boursiers à travers le monde, les associations des fonds de pension, les banques et autres intervenants du secteur privé. En outre, les membres du G20 seront vivement encouragés à s'engager davantage dans le programme d'action sur le climat. Dans le contexte du financement, il sera particulièrement important de veiller à ce que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement soient soutenus afin qu'ils puissent accroître sensiblement leur capacité à planifier et gérer efficacement le changement climatique.

ENGAGEMENT N° 10 - ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT RAPIDE ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES VERTES. L'innovation et le transfert de technologie figurent parmi les instruments les plus importants dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, mais il sera nécessaire de consacrer d'importantes dépenses supplémentaires à la recherche, au développement, à la démonstration et à la diffusion des technologies vertes de pointe. Le Secrétaire général encouragera fortement les investissements par les gouvernements, le secteur privé et autres mécanismes majeurs de financement pour donner un véritable élan au développement des technologies du 21^e siècle qui sont requises pour parvenir à la transition mondiale vers des systèmes énergétiques à faibles émissions de carbone d'ici 2050.

D. Le rôle important des entreprises

L'ACCORD de Paris sur le climat nécessitera le leadership des sociétés multinationales à travers le monde qui comptent parmi les acteurs les plus puissants sur la scène internationale. Les entreprises internationales ont une portée et une puissance incroyables. En 2014, les sociétés multinationales à travers le monde pesaient environ 102 billions d'USD et employaient environ 75 millions de personnes, et leurs ventes par des filiales étrangères et des entreprises affiliées s'élevaient à environ 36 billions d'USD.

La mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat nécessitera un partenariat public-privé d'une amplitude, d'une étendue et d'une intensité

CHANGEMENT CLIMATIQUE

sans précédent. Le secteur privé domine l'économie mondiale, détient la propriété intellectuelle des technologies clés, et constitue des systèmes de gestion à grande échelle parmi les plus efficaces au monde. L'ONU devrait s'associer avec des entreprises visionnaires et responsables, tout en encourageant fortement les autres à suivre cet exemple.

ENGAGEMENT N° 11 - IMPLIQUER LE LEADERSHIP DES ENTREPRISES MONDIALES DANS LE PROGRAMME D'ACTION SUR LE CLIMAT. Le Secrétaire général réunira le leadership des entreprises mondiales chaque année dans le cadre du Pacte Mondial, de la Chambre de commerce internationale, du Forum économique mondial, du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, et d'autres tribunes, afin de mobiliser les entreprises pour promouvoir le programme d'action sur le climat. Le Secrétaire général incitera le Pacte mondial des Nations Unies à faire un rapport sur les initiatives du secteur privé dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, ce qui permettra d'identifier les obstacles et les possibilités d'investissements futurs.

ENGAGEMENT N° 12 - MOBILISER DE NOUVEAUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ POUR DES TECHNOLOGIES À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE. Le Secrétaire général collaborera avec les dirigeants des secteurs public et privé afin de promouvoir la recherche et le développement de ces nouvelles technologies dans des domaines tels que la séquestration du carbone, l'énergie renouvelable, les véhicules à faibles émissions, et les carburants synthétiques de pointe.

III

PRÉVENTION DE CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX

LE neuvième Secrétaire général prendra ses fonctions au cours d'une période de tensions géopolitiques accrues et d'instabilité généralisées. D'un point de vue historique, de nombreuses régions dans le monde continuent remarquablement d'être en paix. Pourtant, la violence endémique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), et les conflits récurrents dans certaines parties de l'Afrique, provoquent d'énormes souffrances et testent la capacité de l'ONU à prévenir les conflits, et à rétablir, maintenir et consolider la paix.

En 2014, la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres fiables sur la mortalité, plus de 100 000 personnes ont péri dans 40 conflits de par le monde - ce qui représente le plus haut taux annuel de décès au cours de ces 20 dernières années. Dans la même année, les attaques terroristes ont coûté la vie à plus de 30 000 personnes, près de deux fois plus qu'en 2013. En 2015, on comptait près de 60 millions de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de demandeurs d'asile dans le monde, un record jusque-là jamais égalé. La grande majorité a été obligée de fuir en raison de conflits.

Les travailleurs humanitaires, les médiateurs, et les soldats de la paix des Nations Unies sont indispensables aux efforts mondiaux déployés pour endiguer cette flambée de violence. Le nombre total de personnes en uniforme impliquées dans le processus de paix a atteint un nouveau record : à l'heure actuelle, on compte plus de 100 000 personnes en uniforme (soldats, policiers et observateurs militaires) sous le commandement des Nations Unies. Les coûts humanitaires prévus par l'ONU en 2016 s'élèvent à plus de 20 milliards de dollars. Le budget annuel combiné des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales atteint à présent 9 milliards de dollars.

Il est possible pour l'ONU de relever les nouveaux défis liés aux opérations de maintien et de consolidation de la paix, mais uniquement si la manière dont ces activités sont organisées et menées est repensée

Ces exigences mettent le système des Nations Unies à rude épreuve ; il est probable que l'ONU devra même faire face à des charges plus importantes à l'avenir.

PRÉVENTION DE CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX

L'ONU doit à la fois œuvrer pour préserver la stabilité et gérer les crises récurrentes dans divers pays africains où elle est déployée, tout en continuant à surveiller, promouvoir et contribuer à la consolidation de la paix et aux efforts de désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle doit également se préparer à une nouvelle vague de missions de stabilisation civile et militaire dans la zone MENA, de la Libye à l'Irak. Faire face simultanément à ces situations difficiles et à d'autres problèmes potentiels est un défi stratégique pour l'ONU.

Cette situation est exacerbée par le fait que, dans les pays de la région MENA et certaines parties de l'Afrique de l'Ouest, l'ONU et la communauté internationale au sens plus large sont confrontées à des menaces particulièrement graves provenant de l'extrémisme violent. Dans ces régions, l'ONU devrait être un acteur majeur dans la lutte beaucoup plus large contre l'extrémisme violent qui a déjà fait de nombreuses victimes à travers le monde. Le Secrétaire général a déclaré que la prévention de l'extrémisme violent est une priorité. L'ONU devra redoubler d'efforts à l'avenir, en mettant l'accent sur des mesures à long terme afin de rendre les idéologies radicales moins attrayantes, ainsi que sur des mesures à court terme pour protéger les civils contre le terrorisme.

Le monde fait également face à des changements menaçants dans la nature des conflits. On observe notamment des risques croissants de guerre informatique et une nouvelle génération d'armes biologiques.

IL EST possible pour l'ONU de relever les nouveaux défis liés au maintien et à la consolidation de la paix, mais uniquement si la manière dont ces activités sont organisées et menées est repensée. En particulier, des questions difficiles doivent être posées et des réponses fournies en ce qui concerne l'avantage comparatif du système des Nations Unies. En théorie et souvent dans la pratique, l'ONU est la seule institution capable de déployer une gamme complète de services dans les domaines de l'humanitaire et des droits de l'homme, de la consolidation de la paix et du développement durable. Au minimum, une telle orientation exigera que les composantes du système des Nations Unies liées au développement et à l'humanitaire coordonnent mieux leur action que par le passé.

A. Renforcement de la gestion des crises de l'ONU

LES systèmes actuels du Secrétariat de l'ONU chargés de superviser la diplomatie et les opérations de paix lors des crises sont mis à contribution au-delà de leurs capacités pour la gestion des situations actuelles - il leur serait donc difficile de s'impliquer dans davantage d'opérations. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de 2015 a souligné que « la configuration des systèmes bureaucratiques de l'ONU plus adaptée à l'environnement d'un siège social est un frein à la vitesse, la mobilité et l'agilité de la réponse sur le terrain ».

ENGAGEMENT N° 13 - ÉLABORER UN ENSEMBLE D'OPTIONS POUR CONSOLIDER ET RATIONALISER LA GESTION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ PAR LES NATIONS UNIES. Au cours des dernières années, certains ont plaidé en faveur d'une consolidation du Département des affaires politiques (DAP), du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), et du Département d'appui aux missions (DAM). D'autres, y compris le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, ont proposé d'ajouter un nouveau Secrétaire général adjoint pour la paix et la sécurité afin de « superviser un changement important dans la façon dont le Siège des structures actuelles chargées de la paix et la sécurité est configuré et la façon dont ces structures mènent leur action sur le terrain ». Ces propositions devraient être soigneusement examinées, et inclure une évaluation sur une base coûts-avantages et en termes de maximisation de l'efficacité opérationnelle également. Les options d'examen seront présentées au Conseil de sécurité (CSNU) et à l'AGNU en 2017.

B. Renforcer la diplomatie préventive

SELON le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix en 2015, « La prévention des conflits et la médiation devraient être ramenés au premier plan » dans les missions de l'ONU. Le Secrétaire général fait du renforcement du DAP une de ses premières priorités et souhaite promouvoir les missions politiques spéciales comme un outil de gestion des conflits. Il a également soutenu des propositions visant à améliorer le financement des missions politiques spéciales et des opérations de médiation, mais des solutions pratiques et un soutien financier approprié doivent encore être apportés.

PRÉVENTION DE CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX

ENGAGEMENT N° 14 - REVITALISER L'ÉQUIPE DES MÉDIATEURS ET DES CONCILIEURS EN ÉTANT SOUCIEUX QUE LA DIVERSITÉ DES RÉGIONS ET DES SEXES SOIT BIEN REPRÉSENTÉE. Un envoyé spécial de l'ONU typique a aujourd'hui plus de 90 pour cent de chances d'être un homme. Il existe également des disparités frappantes en ce qui concerne les régions où les envoyés spéciaux de l'ONU sont originaires : on note notamment un manque de hauts diplomates asiatiques. Aujourd'hui, seuls cinq des 60 représentants spéciaux et des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général de l'ONU et des commandants de la Force qui traitent les questions relatives aux conflits en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient sont originaires de la région Asie et Pacifique, et on constate également très peu de fonctionnaires asiatiques à des postes de niveau intermédiaire. Le Secrétaire général œuvrera pour que la diversité régionale et la représentation des sexes constatées dans l'unité de soutien de médiation du DAP soient également présentes parmi ses équipes de médiateurs et de conciliateurs. De plus, le Secrétaire général constituera une équipe diversifiée d'envoyés de haut niveau pour de courtes missions afin qu'ils puissent être déployés rapidement et de manière confidentielle au nom de l'ONU en cas de crises.

ENGAGEMENT N° 15 - RESPECTER LA PARITÉ DES SEXES LORS DES NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX ET DES REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX ADJOINTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS DES NATIONS UNIES DÈS LE PREMIER JOUR DE MON MANDAT. Les Coordonnateurs résidents sont les plus hauts fonctionnaires des Nations Unies et les plus hauts responsables des missions des Nations Unies dans un pays, sauf si le DOMP intervient, auquel cas le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) est alors le plus haut fonctionnaire. Parmi les quelques 130 Coordonnateurs résidents, environ un tiers sont des femmes ; en 2015, seules deux femmes ont été nommées à des postes de représentantes spéciales et de représentantes spéciales adjointes du Secrétaire général aux côtés de 23 hommes. Dès le premier jour de mon mandat, les femmes constitueront, sur une base permanente, la moitié des nominations des nouveaux représentants spéciaux et des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et des Coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le Secrétaire général consultera également les États membres afin d'identifier plus de femmes militaires de haut rang qui pourraient occuper des postes de commandantes de la force.

C. Concentrer les efforts des Nations Unies sur l'action préventive à l'échelle régionale sur le terrain

LES envoyés supérieurs des Nations Unies, et le système des Nations Unies dans son ensemble, peuvent uniquement fonctionner efficacement si l'Organisation est dotée d'un solide réseau d'agents politiques dans les pays et les régions où le risque de conflit est réel. Les fonctionnaires de l'ONU qui ne sont pas basés à New York peuvent jouer un rôle très important dans l'alerte précoce, la prévention des conflits, et le maintien de la paix. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et celui pour l'Asie centrale (UNRCCA) ont été fortement loués pour leur rôle dans l'enrayement de l'escalade des tensions en Guinée et au Kirghizistan, respectivement. Plus nouveau, le bureau régional en Afrique centrale a mené des efforts afin de répondre aux crises au Burundi et en République centrafricaine. Les bureaux de liaison des Nations Unies à Bruxelles, à Addis-Abeba, et d'autres centres régionaux offrent des moyens utiles pour dialoguer avec les organisations régionales.

ENGAGEMENT N° 16 - DÉVELOPPER UN PLAN QUINQUENNAL AFIN DE DÉPLOYER 20 POUR CENT DES POSTES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES SUR LE TERRAIN. Le Secrétaire général collaborera avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission de l'AGNU pour examiner un plan de réaffectation d'un certain nombre de postes du DAP basés à New York vers des centres régionaux des Nations Unies et des bureaux de liaison, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient. Dans cinq ans, l'objectif devrait être de transférer l'équivalent de 20 pour cent du personnel du DAP actuellement basé à New York (50 membres du personnel sur les quelque 250 financés par le budget régulier) vers des postes sur le terrain, afin d'améliorer la qualité des informations que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (CSNU) reçoivent, et d'augmenter la capacité du Secrétariat de l'ONU en matière d'analyse et d'engagement diplomatique. Cette approche permettra à l'ONU d'évoluer vers un modèle de diplomatie préventive en temps réel qui sera alors plus proactif, en plus de renforcer ses partenariats avec les principaux acteurs régionaux.

D. Renforcer les opérations de paix

L'ONU est déjà beaucoup investie dans une série d'opérations de paix en Afrique de grande envergure, et fait face à la perspective

de nouvelles missions de grande envergure dans la région MENA. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de 2015 a identifié une vaste gamme de problèmes politiques qui nécessitent une attention urgente dans les missions actuelles de l'ONU. Le Secrétaire général mettra en œuvre les aspects pratiques des recommandations du haut panel d'experts, avec un effort particulier pour l'amélioration de la capacité de planification de l'ONU, le renforcement des partenariats de maintien de la paix, et l'adoption d'une politique de tolérance zéro à l'égard de ceux qui commettent des actes de violence sexuelle ou refusent d'obéir aux ordres.

De plus, le Sommet de septembre 2015 sur le maintien de la paix organisé par les États-Unis et qui a remporté un grand succès, a également préparé le terrain pour un renforcement majeur des opérations de l'ONU grâce à des contingents de la part des contributeurs actuels et nouveaux. L'engagement public remarquable de la Chine de contribuer à cet effort avec 8 000 troupes et de former 5 000 soldats de la paix souligne l'intérêt porté à ces opérations à travers le monde ainsi que leur importance. Le Secrétaire général renforcera les opérations de paix - et en particulier la capacité des soldats de la paix à protéger les civils, grâce à un certain nombre de mesures.

ENGAGEMENT N° 17 - NOMMER UN NOUVEAU SOUS-SECÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSTITUTION DES FORCES ET UN NOUVEAU SOUS-SECÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LE DEVOIR DE VIGILANCE ET DE DISCIPLINE LORS DES OPÉRATIONS DE PAIX. Le Secrétaire général proposera un nouveau poste de Sous-secrétaire général (SSG) portant essentiellement sur la constitution des forces, et nommera un haut fonctionnaire des Nations Unies en tant qu'ambassadeur des pays fournisseurs de contingents et de forces de police. Alors que le sommet de septembre 2015 a vu les États membres fournir plus de 40 000 nouveaux soldats et officiers de police pour des missions des Nations Unies, il est essentiel que le Secrétariat de l'ONU travaille en étroite collaboration avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police pour veiller à ce que ce type de mobilisation ne soit pas uniquement temporaire. De plus, le Secrétaire général adoptera des mesures visant prioritairement à améliorer le soutien médical et psychologique apporté aux forces de maintien de la paix, et proposera de nommer un nouveau SSG afin que les Nations Unies puissent s'acquitter de leur devoir de diligence auprès de leur personnel sur le terrain, et lancera parallèlement des mesures pour améliorer la discipline.

PRÉVENTION DE CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX

ENGAGEMENT N° 18 – CRÉER UN FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES FEMMES DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX. Compte tenu de l’impact sur la diversité des sexes parmi les soldats de la paix de l’acceptation des forces, le Secrétaire général, en consultation avec ONU Femmes, lancera un fonds d’affectation spéciale pour la promotion des femmes dans les opérations de paix, offrira des ressources pour la formation des officiers de sexe féminin, et aidera les pays fournisseurs de contingents et de forces de police dans la planification du déploiement de ces officiers. En plus du manque de haute diplomates féminins comme préalablement indiqué, les femmes sont également sous-représentées à tous les niveaux dans les opérations de paix. De récentes données indiquent que les femmes représentent encore moins de cinq pour cent du personnel militaire, dix pour cent des agents de police, et un peu moins de 30 pour cent du personnel civil des missions de l’ONU. Alors qu’ils prendront des mesures pour accroître le nombre de femmes à des postes importants aux Nations Unies, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police seront également encouragés à déployer davantage de femmes au sein d’unités exclusivement féminines, comme l’unité de la police indienne qui a été particulièrement louée au Libéria.

ENGAGEMENT N° 19 - EFFECTUER UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES EXPLOITATIONS ET DES ABUS SEXUELS COMMIS LORS DES OPÉRATIONS DE PAIX. Les signes récurrents d’abus sexuels commis par des forces de maintien de la paix sont extrêmement dommageables pour l’ONU. Ces questions doivent être traitées franchement, entièrement et complètement, avec le Secrétaire général et le DOMP ainsi que les pays fournisseurs de contingents et de forces de police pour s’assurer que les personnes qui commettent ces agissements répréhensibles répondent de leurs actes. Une évaluation indépendante sur l’exploitation et les abus sexuels commis lors des opérations de paix sera menée en 2017, afin d’examiner les résultats du travail accompli par le Coordonnateur spécial récemment nommé pour apporter des réponses à ce problème important.

ENGAGEMENT N° 20 - DÉVELOPPER DES INNOVATIONS POUR LES OPÉRATIONS DE PAIX. Le Secrétaire général collaborera avec les entreprises de technologies de pointe pour configurer un Laboratoire des innovations des opérations de paix, réunissant des fonctionnaires de l’ONU et des spécialistes techniques pour discuter des réponses innovantes de haute-technologie qui pourront relever les défis auxquels font face les missions de l’ONU. Bien que l’ONU ait fait

des progrès notables dans l'utilisation des drones et des médias sociaux, des progrès peuvent encore être accomplis, par exemple en exploitant des outils tels que les mégadonnées pour cartographier les conflits et identifier les civils en danger.

E. Un nouvel accord pour les opérations de paix en Afrique

L'ONU continue à faire face à d'énormes défis opérationnels en Afrique, avec l'émergence de nouvelles crises - comme les événements au Mali, en République centrafricaine, et au Burundi - survenant parallèlement à ces épisodes de violence récurrente dans des zones où l'ONU est présente depuis longtemps déjà. Pourtant, il est important de prendre du recul par rapport aux graves défis opérationnels pour examiner ce que l'ONU a accompli pour la paix et la sécurité en Afrique pendant près de deux décennies.

Après le génocide rwandais de 1994 et les échecs en Somalie, la crédibilité de l'ONU en Afrique a été remise en question. Le CSNU a entrepris très peu de missions sur le continent entre 1995 et 2000. À la fin des années 90 et au début des années 2000, de vastes territoires à l'ouest, au centre et à l'est de l'Afrique ont été le théâtre de violences effroyables. À partir des années 2000 - principalement dû à l'engagement personnel du Secrétaire général alors en fonction - l'ONU a lancé une série de nouvelles opérations de maintien de la paix en Afrique qui, malgré de nombreux revers, ont contribué à la stabilisation progressive de vastes régions sur ce continent.

*Le Secrétaire général aura la responsabilité
de définir un nouveau cap pour
les Nations Unies en Afrique*

L'ONU a également été un partenaire essentiel pour les gouvernements africains, l'UA et les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour leur permettre de développer leurs propres capacités de gestion de crise. Dans les années 90, les militaires africains pouvaient déployer environ 10 000 casques bleus à la fois. Aujourd'hui, les effectifs africains déployés dans le cadre des missions de l'ONU et de l'Union

africaine (UA) s'élèvent à plus de 80 000 personnes. Cette augmentation est le résultat d'efforts fournis par les gouvernements africains et un large éventail de donateurs, y compris l'Union européenne. L'ONU a aussi constamment œuvré pour maintenir un pouvoir d'intervention en Afrique - par le biais de la coopération diplomatique, d'un soutien à la planification ou, comme en Somalie, en fournissant un appui logistique et administratif au cours d'opérations de haute intensité.

LES dirigeants africains ont déjà indiqué qu'ils étaient prêts à intervenir davantage dans les opérations de maintien de la paix et de la sécurité sur leur continent et à fournir « des solutions africaines aux problèmes africains ». Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de 2015 a demandé au CSNU et à l'ONU dans son ensemble de soutenir ces ambitions. Des mesures concrètes ont été prises en vue de mettre au point des mécanismes de financement pour les futures missions de l'UA par le biais de contributions évaluées par l'ONU - accompagnés de financements provenant des gouvernements africains eux-mêmes.

Simultanément, toutefois, l'efficacité opérationnelle et la crédibilité des missions des Nations Unies en Afrique sont mises en doute. Dans certain cas, y compris au Darfour, en République Démocratique du Congo et dans le sud du Soudan, les casques bleus ont rencontré des difficultés face à de graves crises. Le Secrétaire général aura un rôle important à jouer pour résoudre les problèmes de ces missions et soutenir les dirigeants africains dans leur volonté de s'impliquer davantage dans les questions de sécurité. Le Secrétaire général aura la responsabilité de définir un nouveau cap pour l'ONU en Afrique - et les Nations Unies doivent soutenir l'UA dans son effort d'être encore plus active sur le terrain.

ENGAGEMENT NO 21 - ÉLABORER UN PLAN POUR DÉLÉGUER À L'UNION AFRICAINE UNE GAMME DE POSTES LIÉS À LA SÉCURITÉ. Après avoir consulté le CSNU et l'UA et sous réserve de leur approbation, le Secrétaire général élaborera un plan quinquennal pour consolider la contribution des Nations Unies à la paix en Afrique et déléguer à l'UA et aux organisations sous-régionales un éventail de responsabilités en matière de sécurité.

Un tel plan devrait inclure les principaux éléments suivants :

PRÉVENTION DE CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX

Tout d'abord, stimuler les capacités politiques, civiles, et militaires de l'UA grâce à l'élaboration d'une feuille de route pour combler les besoins dans ces domaines avec l'aide de l'UA, de l'ONU, et d'autres donateurs et partenaires.

Deuxièmement, mettre à profit les capacités de l'ONU afin de soutenir les missions actuelles et futures de l'UA de manière plus efficace. Même si les États membres de l'UA élargissent leurs capacités rapidement, ils auront toujours besoin du soutien plus vaste de l'ONU et des autres intervenants dans les domaines sensibles - comme notamment la planification et la logistique - pendant un certain temps.

Troisièmement, déléguer graduellement des responsabilités au leadership africain dans le cadre de missions existantes de l'ONU. Après avoir consulté le CSNU et l'UA, les fonctionnaires des Nations Unies affectés à des missions africaines seront invités à identifier des tâches spécifiques, comme les interventions rapides ou de la police, qui pourraient être transférées à l'UA. Cette démarche permettrait à la fois d'accroître l'expérience opérationnelle et les connaissances de l'UA, et de fournir une base pour un transfert plus général des responsabilités en matière de sécurité.

Quatrièmement, renforcer les capacités communes de l'ONU et de l'UA afin de réagir aux mouvements de violence. L'UA et l'ONU doivent renforcer leur capacité à réagir rapidement et vigoureusement aux mouvements de violence qui menacent les missions existantes ou surviennent là où aucun casque bleu n'est déployé. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a recommandé que l'ONU élabore un système « d'unités de première ligne » pour répondre à de telles menaces, et lui a également conseillé de le faire aux côtés d'intervenants régionaux dans la mesure du possible. Ce doit être une priorité pour la coopération UA-ONU.

Cinquièmement, partager les meilleures pratiques afin d'instaurer un niveau de discipline des plus élevés parmi les forces militaires et de protéger les droits de l'homme. Les forces de l'UA pourraient bénéficier d'une formation continue et de l'élaboration de procédures plus claires pour répondre à ces préoccupations.

Et, *sixièmement*, travailler en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix (CCP) et les fonds et organismes onusiens

pour déployer de nouvelles missions de consolidation de la paix aux côtés des futures forces armées africaines. Alors que l’empreinte opérationnelle de l’ONU en Afrique pourrait se réduire, elle continuera à jouer un rôle important dans le financement de la consolidation de la paix et le renforcement des institutions dans les situations post-conflit. Le Secrétaire général jouera un rôle décisif en matière de planification en amont afin de gérer efficacement l’aide à long terme.

F. Les défis liés à la stabilisation de la région MENA, au terrorisme et à l’extrémisme violent

ALORS que l’ONU a passé plus d’une décennie à se concentrer sur les opérations de paix en Afrique, elle doit à présent envisager la possibilité de passer à l’avenir de nombreuses années à gérer des opérations dans la région MENA. L’ONU s’est déjà fortement impliquée dans les efforts visant à atténuer la violence à la suite du « Printemps arabe ». Ses médiateurs sont actuellement en mission en Libye, au Yémen, et en Syrie ; des missions politiques spéciales s’efforcent de consolider la paix en Irak et au Liban ; et ses soldats de la paix sont basés au Mali, dans le sud du Liban et dans le Plateau du Golan. L’ONU a également un rôle important à jouer dans le processus de paix au Moyen-Orient, dans le cadre du Quatuor.

L’ONU a dû faire face à d’importants conflits au Moyen-Orient depuis les années 1940. Pourtant, la recrudescence de l’extrémisme violent et de l’insécurité dans la région constitue une épreuve particulièrement redoutable. Des soldats de la paix ont été kidnappés par des sympathisants d’Al-Qaeda sur le Plateau du Golan. La mission d’appui des Nations Unies en Libye (MANUL) s’est vue forcée d’être évacuée temporairement en raison de l’insoutenable situation en matière de sécurité. Des extrémistes islamistes au Mali sont responsables d’agissements particulièrement sanglants à l’encontre de la mission de stabilisation de l’ONU dans ce pays (MINUSMA) depuis qu’elle y a été déployée en 2013 : ils ont coûté la vie à 50 personnes dans des embuscades, des bombes placées à proximité des routes, et des attaques contre les installations des Nations Unies.

Ceci indicatif d’un défi beaucoup plus large de l’ONU et de la communauté internationale dans son ensemble : la poussée de l’extrémisme violent dans la zone MENA a non seulement coûté la vie de nombreuses personnes du nord du Nigéria à l’Irak, mais a aussi fourni un terreau pour les attaques terroristes en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

Cette violence, qui a également joué un rôle majeur dans l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, représente l'un des plus grands défis qui menacent aujourd'hui la sécurité collective. Pourtant, malgré le récent Plan d'action pour prévenir l'extrémisme violent - particulièrement axé sur les questions à long terme telles que l'éducation - l'ONU a souvent donné l'impression d'être dépassée par la tâche.

L'ONU devrait envisager de déployer un ensemble d'opérations sur le terrain qui auraient beaucoup plus d'impact que les missions de maintien de la paix actuellement en œuvre

L'ONU devrait se tenir prête à déployer des opérations multidimensionnelles à grande échelle pour le maintien de la paix dans les pays fragiles de la région MENA lorsque le CSNU estimera qu'il est nécessaire de le faire. Comme l'a conclu le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de 2015, les missions de maintien de la paix « manquent des équipements spécifiques, renseignements, logistique, capacités et préparation militaire spécialisée requis » pour mener des opérations anti-terroristes ciblées et d'envergure. Compte tenu de la situation, l'ONU devrait envisager de déployer un ensemble d'opérations sur le terrain qui auraient beaucoup plus d'impact que les missions de maintien de la paix actuellement en œuvre.

Les pays fragiles dans la région MENA ont besoin de missions de l'ONU de grande envergure et sur la durée, en collaboration avec la Ligue arabe et d'autres organisations régionales, qui bénéficient d'une résilience militaire pour intervenir de manière crédible et pour protéger les civils face à des attaques asymétriques soutenues et d'une importante gravité, tout en continuant à défendre les engagements de l'ONU pour les droits de l'homme et la consolidation de la paix sur le long terme.

ENGAGEMENT N° 22 - DÉVELOPPER UN CADRE POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE MISSIONS DE STABILISATION. En consultation avec le CSNU et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et sous réserve de leur approbation, le Secrétaire général élaborera un cadre pour une éventuelle nouvelle génération de missions de

stabilisation de l'ONU, indépendamment des opérations de maintien de la paix actuellement en place. Conformément à leur concept de départ, ces missions de stabilisation seraient assorties de règles d'engagement plus rigoureuses que celles des forces de maintien de la paix actuelles ; d'un meilleur équipement et d'une logistique de combat plus adaptée ; de systèmes de commandement et de contrôle capables de soutenir des opérations cinétiques ; et, le cas échéant, elles disposeraient également d'un appui aérien et naval. Un civil désigné comme représentant spécial du Secrétaire général prendra part à ces missions de stabilisation. Il aura la responsabilité politique globale de la mission qui disposera d'une importante composante civile axée sur l'élaboration d'une paix durable ; fera appel à l'ensemble du système des Nations Unies pour un soutien pour les questions telles que la construction d'un État de droit ; et répondra au besoin de recruter plus rapidement du personnel hautement qualifié, talentueux et expérimenté pour ces missions.

Dans l'élaboration d'un tel cadre, le Secrétaire général consultera de nombreux intervenants, y compris les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, ainsi que le CSNU, l'AGNU, et la Commission de consolidation de la paix (CCP), le cas échéant. Le rôle des fonds et organismes onusiens dans la consolidation de la paix dans les régions qui ont été dirigées par des organisations violentes telles que le soi-disant « État islamique », sera particulièrement difficile. Le Secrétaire général lancera une unité de force spéciale, coordonnée avec la CCP, afin d'identifier et d'analyser les tâches spécifiques, les compétences et les mécanismes requis pour aider les États membres à se redresser après la chute de régimes extrémistes violents.

ALORS qu'elle se concentrera sur les pays de la région MENA, les Nations Unies devront également contribuer aux efforts pour contrer l'extrémisme violent de manière plus générale. Le Secrétariat de l'ONU peut agir comme centre d'expertise pour les États membres et les guider sur la façon de s'attaquer à des groupes extrémistes et des idéologies sans porter atteinte aux droits de l'homme ni victimiser les collectivités. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) de l'ONU joue déjà un rôle important en aidant les États membres à établir des plans nationaux de lutte contre l'extrémisme violent. Par ailleurs, l'adoption historique du Traité sur le commerce des armes en 2013 au cours de mon mandat de Président de la 67^e session de l'AGNU fournit à l'ONU un outil précieux qui lui permet de veiller à

PRÉVENTION DE CONFLITS ET OPÉRATIONS DE PAIX

ce que ses États membres soient à la hauteur de leurs engagements en matière de commerce international des armes, ainsi que de contribuer aux efforts visant à s'assurer que ces armes ne tombent pas entre les mains de terroristes et extrémistes violents. Toutefois, l'ONU peut être encore plus active dans ce domaine.

ENGAGEMENT N° 23 - DÉPLOYER DES ÉQUIPES DE CONSEILLERS DANS LE DOMAINE DE L'EXTRÉMISME VIOLENT POUR PERMETTRE AUX ÉTATS MEMBRES DE LUTTER CONTRE LES MENACES TERRORISTES. Le Secrétaire général devrait pouvoir déployer des conseillers individuels ou des équipes entières de conseillers (y compris des experts sur les services de police, l'engagement communautaire, la sécurité aux frontières, et autres tactiques) afin d'apporter un soutien discret, et une expertise aux États membres sur la gestion des menaces terroristes ou extrémistes violentes.

À l'invitation des pays hôtes, ces conseillers pourront fournir des conseils sur la façon de s'attaquer aux groupes extrémistes ou terroristes, et de gérer simultanément la protection des droits de l'homme et le maintien de l'état de droit. Comme les conseillers de l'ONU en matière de paix et de développement (conjointement déployés par le DAP et le PNUD), ces agents pourraient également soutenir les organismes d'aide des Nations Unies à cibler plus généralement leur financement afin de s'attaquer à la racine de l'extrémisme et de stimuler des mécanismes de justice au niveau local, tout en aidant les États membres à mettre en œuvre les sanctions imposées par le CSNU contre les extrémistes.

ENGAGEMENT N° 24 - TRAVAILLER AVEC DES COMPAGNIES DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROPAGANDE EXTRÉMISTE. Bien que le renforcement de la gouvernance soit un élément clé pour lutter contre l'extrémisme violent, il est également nécessaire de tenir compte de la dimension transnationale du problème, y compris de l'utilisation des médias sociaux par les extrémistes pour diffuser leur propagande.

Dans de nombreux cas, les groupes et les innovateurs du secteur privé dans le domaine des communications et des technologies sont mieux placés pour prêter conseils sur ces questions. Plutôt que d'essayer d'acquérir les compétences de ces groupes, le Secrétaire général

mettra sur pied un groupe de travail sur le terrorisme, l'extrémisme violent, l'information et la technologie, qui réunira des entreprises de communications et des spécialistes Internet afin de discuter des mesures pour lutter contre la propagande terroriste et collecter des fonds pour des campagnes d'informations anti-extrémistes innovantes.

G. Les menaces pour la paix et la sécurité

DES demandes inattendues de déploiements de l'ONU façonneront également l'Organisation à l'avenir. Alors qu'il tentera de réduire les menaces traditionnelles comme la prolifération des armes de destruction massive, le Secrétaire général devra conserver une vision large et stratégique des dangers qui pèsent sur le monde et la manière dont ils peuvent avoir un impact sur l'ONU.

ENGAGEMENT N° 25 - S'ENGAGER DE MANIÈRE DÉCISIVE AFIN DE MIEUX COORDONNER LES TRAVAUX MULTILATÉRAUX DANS LE CADRE DES MENACES NON CONVENTIONNELLES ET DE LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE, ET POUR RENFORCER LE BUREAU DES AFFAIRES DE DÉSARMEMENT DE L'ONU. Le Secrétaire général collaborera avec les intervenants pertinents afin de faire progresser les efforts déjà mis en place pour promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires. Il s'agira notamment de soutenir les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du sommet pour la sécurité nucléaire qui se tient tous les deux ans. En outre, le Secrétaire général renforcera le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA), pour qu'il soit davantage axé sur l'élaboration des réponses multilatérales face aux menaces classiques et non conventionnelles, telles que la guerre informatique et la prochaine génération d'armes biologiques.

IV

DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

LA Charte des Nations Unies précise que le but fondamental de l'ONU est la promotion et la protection des droits de l'homme partout dans le monde. Le mouvement moderne des droits de l'homme a été lancé lorsque l'AGNU a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

Malgré le rôle crucial joué par l'ONU dans la promotion des droits de l'homme partout dans le monde au cours de ces 70 dernières années, l'Organisation est chroniquement sous-financée dans ce domaine. Le défi pour le Secrétaire général consistera à réduire l'écart de manière significative entre les obligations que les États membres ont contractées en vertu des traités internationaux et leur acquittement dans la pratique.

A. Améliorer le dispositif des droits de l'homme de l'ONU autour des « droits de l'homme avant tout »

EN 2013, le Secrétaire général a lancé l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » avec l'objectif d'établir un changement culturel au sein de l'ONU afin que les droits de l'homme et la protection des civils soient perçus comme une responsabilité essentielle au sein de tout le système. Pour atteindre cet objectif, l'accent a été placé sur l'action rapide et efficace pour prévenir ou combattre les violations massives des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, toutefois, le dispositif des droits de l'homme de l'ONU tel qu'il existe aujourd'hui doit être rénové. À l'heure actuelle, de nombreuses fonctions essentielles des systèmes d'alerte précoce de l'ONU sont soit sous-financées, soit déconnectées de l'approche systématique nécessaire pour s'attaquer à ces problèmes.

Malgré le rôle crucial joué par l'ONU dans la promotion des droits de l'homme partout dans le monde au cours de ces 70 dernières années, l'Organisation est chroniquement sous-financée dans ce domaine

Étant donné que la protection des droits de l'homme est l'un des trois piliers des Nations Unies - aux côtés de la paix et de la sécurité, et

DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

du développement - le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) est extrêmement sous-financé. En 2015, son budget annuel s'élevait à un peu plus de 225 millions de dollars, parmi lesquels 125 millions de dollars provenaient d'un soutien extrabudgétaire. Le financement du HCDH correspond à moins de trois pour cent du budget régulier de l'ONU. Le Haut-Commissaire pour les droits de l'homme a récemment déclaré que les besoins du HCDH « sont bien supérieurs à cela ».

ENGAGEMENT N° 26 - PRÉCONISER UNE AUGMENTATION DU BUDGET DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME. Le Secrétaire général collaborera avec l'AGNU, les États membres et les donateurs externes pour augmenter le budget global du HCDH de 50 pour cent sur une base durable.

IL Y A plus d'une décennie, l'AGNU a approuvé la responsabilité de protéger (R2P) - l'obligation pour tous les États membres de prévenir les atrocités de masse et pour que l'ONU puisse intervenir, par le biais et conformément aux obligations de la Charte des Nations Unies, comme cela pourrait s'avérer nécessaire pour répondre à ces situations. L'ONU a enregistré des progrès importants dans la résolution de ces problèmes, notamment par le truchement de la création des postes de Conseiller spécial pour la prévention des génocides et de Conseiller spécial sur la responsabilité de protéger, ainsi que grâce aux débats annuels au sein de l'AGNU. Toutefois, le mot d'ordre « Plus jamais ça » n'a toujours pas été respecté. On peut faire davantage pour renforcer et hiérarchiser la capacité des Nations Unies pour prévenir les génocides et autres atrocités de masse.

ENGAGEMENT N° 27 - ÉTABLIR UN GROUPE DE TRAVAIL INTER INSTITUTIONS SUR LA PRÉVENTION DES GÉNOCIDES ET AUTRES CRIMES DE MASSE. En profitant des décisions prises par plus de 50 États membres d'établir des points focaux R2P, le Secrétaire général créera un groupe de travail inter institutions sur la prévention des génocides et autres crimes de masse afin de coordonner les travaux de prévention des atrocités menés par les divers organismes et bureaux. Le Groupe de travail, qui sera présidé par le Secrétaire général, se réunira tous les mois. Des conseillers spéciaux sur la prévention du génocide et sur la responsabilité de protéger participeront également à ces réunions, ainsi que la direction des bureaux extérieurs de l'ONU - tous ces intervenants devront informer le Groupe de

DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

travail sur les risques et les problèmes émergents. Le Groupe de travail permettra aux diverses agences de l'ONU de développer des systèmes d'alerte rapide, de répondre aux défis thématiques et de coordonner les réponses émergentes des pays.

LE Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) continue de faire l'objet de nombreux débats. Le Secrétaire général a déclaré que « pour que le Conseil puisse remplir son mandat, il doit être perçu comme étant impartial et juste, et il ne peut pas être perçu comme étant gouverné par des intérêts particuliers ».

Ceci indique que le CDH est perçu comme étant trop politisé, ce qui menace de porter atteinte à son travail dans son ensemble et d'éclipser l'importance des procédures spéciales des Nations Unies ainsi que le rôle du HCDH.

ENGAGEMENT N° 28 - S'ENGAGER DE FAÇON DÉCISIVE AVEC LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES. Le Secrétaire général collaborera avec les membres du CDH, en consultation avec l'AGNU et les autres parties intéressées, afin de maximiser la pertinence des travaux du CDH, ainsi que pour maintenir le soutien le plus large possible entre les États membres. En particulier, les travaux du CDH devraient se rattacher plus étroitement aux travaux des Coordonnateurs résidents des Nations Unies et de leurs équipes de pays. Un tel engagement de la part du Secrétaire général impliquera de soutenir les efforts visant à appliquer les normes de l'AGNU pour l'élection des membres du CDH, ainsi que d'inciter le CDH à envisager d'étendre son champ d'action pour inclure les droits économiques, sociaux et culturels - comme notamment le droit à l'éducation - qui a toujours été négligé.

B. Les droits des femmes et les droits sexuels

L'ARTICLE Un de la Charte des Nations Unies définit le premier objectif des Nations Unies comme étant « réaliser la coopération internationale [...] en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ». Depuis sa création, l'ONU a cherché à promouvoir la condition de la femme partout dans le monde.

*Plus de 70 ans après la fondation de l'ONU,
la condition des femmes nécessite encore
d'importantes améliorations*

À l'heure actuelle, la question des droits des femmes est abordée par le biais du système de l'ONU, y compris par ONU Femmes, la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social (ECOSOC), et le CDH notamment. En avril 2012, le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) a été adopté. Ce plan œuvre pour intégrer la promotion des droits des femmes dans tout le système des Nations Unies.

Toutefois, plus de 70 ans après la fondation de l'ONU, la condition des femmes nécessite encore d'importantes améliorations. La violence contre les femmes est un phénomène répandu dans le monde entier, et les femmes sont également touchées de manière disproportionnée par les conflits.

ENGAGEMENT N° 29 - NOMMER UN CONSEILLER SPÉCIAL SUR LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXISTE. Le Secrétaire général nommera un conseiller spécial pour favoriser la coordination et la mobilisation du système des Nations Unies - en particulier avec ONU Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) - afin de lutter contre la violence à caractère sexiste sur des questions telles que la lapidation des femmes, les crimes d'honneur, le viol comme arme de guerre, et le mariage d'enfants. Le Secrétaire général collaborera avec les États membres pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans l'Examen Beijing +20 et le Programme d'action d'ONU Femmes. Ces recommandations comprennent l'amélioration de la collecte de données concernant les violences faites aux femmes, en consacrant plus de ressources aux services d'appui pour les victimes de violence, et au lancement de campagnes de sensibilisation et d'éducation. Le Secrétaire général élargira également l'initiative Tous Unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, qui « vise à sensibiliser le public et accroître la volonté politique et les ressources pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes ».

DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

et des filles dans toutes les régions du monde ». Elle incite les États membres à criminaliser le viol conjugal, qui n'est actuellement pas considéré comme un crime dans plus de 50 États membres.

L'ADOPTION de la résolution 1325 (2000) du CSNU a été historique dans la reconnaissance de l'impact de la guerre sur les femmes en particulier et le rôle joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix. De manière générale, cependant, il y a eu un écart considérable entre la promesse de la résolution 1325 et sa mise en œuvre dans la pratique. Les États membres tels que le Royaume-Uni ont œuvré pour faire avancer ce dossier, notamment par le biais de l'initiative sur la prévention de la violence sexuelle en situation de conflits, mais davantage d'efforts devront être fournis à l'avenir.

ENGAGEMENT N° 30 - AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA POUR LA FEMME, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ DANS LE SYSTÈME DE L'ONU. Le Secrétaire général travaillera avec les États membres du CSNU et la société civile afin de résorber le fossé entre la promesse du programme « Femmes, paix et sécurité » (FPS) et sa mise en œuvre dans la pratique.

Les mesures clés suivantes seront prises :

Tout d'abord, désigner ONU Femmes comme coordonnatrice du programme FPS au sein du système des Nations Unies, tout en reconnaissant et en préservant le rôle crucial que le DOMP et le DAP jouent opérationnellement dans la mise en œuvre de ce programme.

Deuxièmement, lancer une étude de référence sur le programme FPS pour élaborer des indicateurs de performance et des données qui permettent de mesurer des résultats tangibles sur le terrain, plutôt que de simplement analyser des métriques telles que le nombre de fois où le mot « femmes » apparaît dans les résolutions de l'ONU.

Troisièmement, intégrer le programme FPS plus pleinement et fermement dans les discussions sur la responsabilité de protéger (R2P) et dans le développement par l'ONU et les États membres de stratégies de prévention et d'intervention face aux atrocités commises. En outre, ces questions doivent également être intégrées

DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

dans la stratégie de lutte contre l'extrémisme violent, en reconnaissant les divers rôles que jouent les femmes en tant que victimes, auteurs de violences et agents de changement.

Et, *quatrièmement*, soutenir les efforts de collecte de fonds pour l'instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité - le mécanisme de financement réunissant de multiples intervenants consacré à l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU.

ALORS que parmi les naissances la proportion des garçons par rapport aux filles est d'environ 101:100 à l'échelle mondiale, cette proportion dans certains pays où la préférence pour les garçons est très marquée peut correspondre à 110-120:100. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), « la sélection du sexe en faveur des garçons est le symptôme répandu des injustices sociales, culturelles, politiques et économiques que subissent les femmes ». Le FNUAP estime que c'est la raison pour laquelle on dénombre plus de 117 millions de « filles disparues ». Les conséquences socio-économiques de ces tendances sont alarmantes et peuvent souvent engendrer de nouvelles violences à l'égard des femmes.

Tout comme la discrimination contre les filles a un impact sur le taux de natalité, la discrimination contre les femmes influe sur leur sécurité physique, leurs droits civils et politiques et également leurs droits économiques, sociaux et culturels. La discrimination à l'égard des femmes diminue leur chance d'accès à l'éducation, d'emploi dans l'économie officielle, de rémunération pour leur travail, ou de pouvoir contrôler l'allocation des ressources du ménage.

ENGAGEMENT N° 31 - PROMOUVOIR LA FIN DE LA SÉLECTION SEXISTE EN FAVEUR DES GARÇONS ET LE DROIT DES FEMMES À UNE PLEINE PARTICIPATION À LA SOCIÉTÉ. Le Secrétaire général collaborera avec le FNUAP afin de s'attaquer au problème de la sélection prénatale qui favorise les garçons et pour que toutes les sociétés valorisent aussi bien les filles que les garçons, et pour traiter cela comme une question de droits fondamentaux de l'homme et de la dignité humaine. En outre, le Secrétaire général continuera de défendre partout dans le monde le droit de toutes les femmes à participer pleinement et ouvertement à la société.

DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

LA Déclaration et le programme d'action de Beijing caractérisent les droits fondamentaux des femmes comme comprenant les droits relatifs à la sexualité et met l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes en matière de relations sexuelles et de sexualité. En conséquence, il y a eu un mouvement pour que les États Membres respectent et protègent les « droits sexuels » de tous leurs citoyens. En outre, en vertu du droit international, le droit à la santé des femmes concerne également leur santé sexuelle et reproductive. Le CDH en 2011 pour la première fois a fait part de ses « profondes inquiétudes » en ce qui concerne la violence et la discrimination à l'égard des personnes en raison de leur orientation et de leur identité sexuelles.

ENGAGEMENT N° 32 - DÉFENDRE LES DROITS SEXUELS DES FEMMES ET METTRE FIN À LA VIOLENCE ET À LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE ET L'IDENTITÉ DE GENRE. Le Secrétaire général continuera à défendre partout dans le monde les femmes pour qu'elles puissent contrôler leur santé reproductive, et fera la promotion de l'éradication de la violence et de la discrimination à l'égard des personnes en raison de leur orientation et de leur identité sexuelles. En outre, le Secrétaire général continuera à soutenir la Campagne « Libres et égaux ».

C. Lutter contre la traite des êtres humains

LE Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, est entré en vigueur en 2003. Ce fut le premier instrument juridique international à avoir catégorisé la traite des êtres humains comme un crime, exigeant la criminalisation de la traite des êtres humains par les États membres signataires de ce traité. Il contient des dispositions pour protéger et aider les victimes. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a recensé au moins 510 flux de victimes de 152 citoyennetés différentes dans 124 pays différents. La majorité des victimes de la traite sont soumises à l'exploitation sexuelle mais, au cours de ces dernières années, la traite des êtres humains concerne de plus en plus le travail forcé. En outre, il existe d'autres formes de trafic qui ne sont pas catégorisés comme étant de l'exploitation sexuelle ou du travail forcé, notamment le trafic d'enfants dans les situations de conflits armés. En 2012, l'ONUDC a publié une Stratégie complète pour lutter contre la traite des personnes, alors que des stratégies

régionales sont actuellement en cours d'élaboration. En février 2016, de hauts responsables se sont réunis à New York pour discuter du renforcement des partenariats et d'une meilleure coordination.

ENGAGEMENT N° 33 - PLAIDER POUR UNE MISE EN ŒUVRE PLUS LARGE DU PROTOCOLE SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. Le Secrétaire général continuera à inciter tous les États membres à mettre pleinement en œuvre le Protocole sur la traite des personnes, y compris par le biais de la promulgation d'une législation complète qui couvre toutes les victimes protégées par le droit international et la poursuite des auteurs de ces délits dans toute la mesure du possible. Le Secrétaire général incitera le développement et la mise en œuvre de stratégies régionales, élaborées en consultation avec les organisations régionales, les groupes locaux de la société civile, et les États membres, et maintiendra son engagement sur cette question par l'intermédiaire de campagnes mondiales de sensibilisation et de manifestations de haut niveau.

D. Promouvoir le droit à l'éducation

IL A été noté au cours de la 69^e session de l'AGNU que l'éducation est « le fondement de l'épanouissement personnel, de l'égalité des sexes, [...] du développement durable, de la croissance économique, [...] et de la citoyenneté mondiale responsable ». Ce droit à l'éducation est officiellement reconnu depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ultérieurement codifié dans un certain nombre de traités internationaux. Ces engagements envers le droit à l'éducation ont été renforcés dans l'ODD 2 (« Assurer l'éducation primaire pour tous »), et l'ODD 4 (« Assurer l'accès à tous, équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »). Si de nombreux États membres soutiennent les efforts déployés pour améliorer l'éducation mondiale, il est primordial de reconnaître que l'accès à une éducation est bien plus qu'un simple objectif de développement. C'est également un droit de l'homme fondamental.

De nombreux progrès ont été accomplis pour assurer le droit à l'éducation, y compris des efforts pour scolariser 56 millions d'enfants supplémentaires entre 1999 et 2009. Mais il reste encore beaucoup à accomplir. À l'échelle mondiale, 58 millions d'enfants ne fréquenteraient pas d'école en 2015, et environ 100 millions d'enfants qui n'auraient pas achevés leurs études primaires. En outre,

dans certaines sociétés, on interdit l'accès à une éducation aux filles. Ce n'est pas seulement un problème à court terme : des possibilités d'éducation limitées feront que ces enfants resteront économiquement et socialement marginalisés ; ils ne pourront s'extraire de la pauvreté, et contribueront également au chômage des jeunes, ce qui pourrait ensuite devenir un facteur d'instabilité et d'insécurité dans de nombreux contextes.

ENGAGEMENT N° 34 - DÉFENDRE LE DROIT À L'ÉDUCATION ET DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES À L'ÉDUCATION POUR LES ENFANTS DANS LES ZONES DE CONFLIT. Le Secrétaire général invitera les États membres à mettre en œuvre pleinement le droit à l'éducation pour tous les enfants conformément au droit international, comme un moyen de promouvoir l'égalité des sexes, la croissance économique et le développement durable, la paix et la sécurité. De plus, le Secrétaire général soutiendra les efforts visant à fournir des alternatives pédagogiques efficaces pour les enfants dans les situations de conflit et de post-conflit.

E. L'accès à la justice et la démarginalisation par le droit

UNE infrastructure juridique solide et efficace est nécessaire pour soutenir une croissance économique à la fois durable et inclusive, ainsi que des sociétés résistantes et pacifiques. Avec l'ODD 16, la justice est, pour la première fois, devenu un élément explicite du programme du développement mondial. L'ODD 16 prévoit dix cibles claires, toutes relatives au défi à relever pour la justice - l'une de ces cibles consistant à « promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et [à] donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ».

La Banque mondiale a souligné que la mise en œuvre des ODD nécessitera des milliers de millions de dollars. Déjà, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont promis 400 milliards de dollars pour les ODD au cours des trois premières années, et d'autres nouvelles initiatives et réseaux sont mis en place pour assurer que les investissements financiers et techniques sont disponibles pour d'autres objectifs de développement. Pourtant, il n'existe pas de mécanisme de financement dans le monde dédié à l'accès à la justice.

ENGAGEMENT N° 35 - SOUTENIR LA CRÉATION D'UN FONDS MONDIAL POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE. Le Secrétaire général soutiendra les efforts visant à créer un fonds mondial pour l'accès à la justice, qui sera un mécanisme mondial de financement indépendant et une plate-forme de partage de ressources qui encouragerait l'accès aux initiatives liées à la justice en soutenant des propositions valables soumises par des États membres, ainsi que par la société civile, le cas échéant. En s'appuyant sur les succès remportés et les problèmes rencontrés par d'autres mécanismes de financement global, ce Fonds travaillera en étroite collaboration avec les États membres, la société civile, et les autres intervenants - y compris les organisations internationales, les partenaires régionaux, et le secteur privé - afin de répondre aux problèmes d'autonomisation juridique qui touchent les gens à travers le monde. Un tel mécanisme serait particulièrement concerné par les obstacles juridiques au développement durable, tels que l'identité juridique et de droits de citoyenneté, le droit à la terre et aux ressources naturelles, et l'accès aux services gouvernementaux essentiels

F. Les entreprises et les droits de l'homme

DE nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières décennies afin d'élaborer un cadre de travail pour promouvoir le respect des droits de l'homme au sein du secteur des affaires. Le Pacte mondial, lancé en 2000, est un cadre fondé sur des principes qui rassemble des intervenants aux aspirations similaires dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Pourtant, le Pacte mondial n'a pas d'exigence participative et manque de mécanismes adéquats de responsabilisation.

En 2011, le CDH a approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme qui représentent une étape sans précédent vers l'élaboration d'une norme mondiale pour s'attaquer à l'impact de l'activité des entreprises sur les droits de l'homme. La norme encourage les États membres à veiller à ce que les entreprises respectent et protègent les droits de l'homme, ce qui comprend un accès efficace à des recours et à des mesures de responsabilisation. Les principes directeurs ne sont toutefois pas contraignants et ne créent pas de nouvelles obligations juridiques. Ainsi, les entreprises ont été lentes à adopter et mettre en œuvre ces principes.

ENGAGEMENT N° 36 - INCITER LES ÉTATS MEMBRES À CRÉER DES PLANS D' ACTIONS NATIONAUX SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME. Secrétaire général encouragera activement les États membres à créer des plans d'action nationaux qui adopteront les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les autres cadres juridiques internationaux pertinents afin de veiller à ce que les entreprises respectent les droits de l'homme dans le cadre de leurs activités, et soient tenues pour responsables de manière adéquate en cas de violations des droits de l'homme.

G. Soulager la crise des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde

EN 2015, près de 60 millions de personnes ont été forcées de fuir leurs domiciles en raison de conflits. Ces réfugiés et ces personnes déplacées constituent le groupe le plus important de migrants forcés depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette situation a été exacerbée par la guerre civile brutale en Syrie qui a entraîné la mort de centaines de milliers de personnes et le déplacement de millions d'autres. Plus de 13,5 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire, près de 5 millions de Syriens ont fui le pays et 6,6 millions ont été déplacés par la violence.

L'absence d'une solution pour les millions de personnes déplacées, ainsi que l'insuffisance du financement des organismes humanitaires des Nations Unies, entachent notre conscience collective

En dépit de cette nécessité urgente, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a uniquement pu collecter 61 pour cent du financement nécessaire pour fournir un soutien à ces populations vulnérables, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a uniquement pu collecter un peu plus de 50 pour cent du financement requis.

L'incapacité à atteindre des objectifs de financement n'est pas spécifique à la crise syrienne, et correspond à une tendance générale parmi toutes les mesures d'aide humanitaire de l'ONU visant à aider les populations

DROITS DE L'HOMME ET AIDE HUMANITAIRE

déplacées ; cela les oblige à migrer et à chercher asile dans d'autres États membres. L'absence de solution face au déplacement de millions de personnes, ainsi que l'insuffisance du financement des agences humanitaires de l'ONU, entachent notre conscience collective.

En plus de créer des niveaux inutilement élevés de difficultés pour les personnes déplacées, deux catégories de pays d'accueil ont été particulièrement affectées : les États voisins et les États de destination. Les charges associées à l'accueil d'un nombre élevé de migrants soulèvent une gamme de problèmes politiques, culturels, démographiques, financiers, socio-économiques, et relatifs aux infrastructures qui peuvent catalyser les peurs, ainsi que les réactions islamophobes et xénophobes dans les pays d'accueil. Le Secrétaire général devra s'impliquer plus activement avec les États membres, les organisations d'aide humanitaire, et autres intervenants afin d'atténuer une situation complexe qui est sur le point d'échapper à tout contrôle.

ENGAGEMENT N° 37 - AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE L'ONU POUR LE FINANCEMENT DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES APPORTÉES AUX PERSONNES DÉPLACÉES. Afin de répondre aux insuffisances généralisées de financement, le Secrétaire général améliorera la capacité des Nations Unies à mobiliser des ressources, et désignera un haut responsable pour les interventions d'urgence et un nouvel envoyé spécial de haut niveau. Tous deux seront chargés de mobiliser des ressources dans le secteur public et le secteur privé afin de répondre aux exigences de financement des organisations d'aide humanitaire de l'ONU chargées de pourvoir aux besoins criants des réfugiés et des populations déplacées. La première mission de l'Envoyé spécial sera de mobiliser des ressources pour faire face à la crise des réfugiés en Syrie, ainsi qu'à l'insuffisance du financement en Afrique

ENGAGEMENT N° 38 - PLAIDER AU NIVEAU MONDIAL POUR LES DROITS DES RÉFUGIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES. Alors que la crise actuelle des réfugiés syriens met à rude épreuve les capacités de la réponse humanitaire de la communauté internationale, le Secrétaire général soutiendra tous ceux qui cherchent à répondre humainement à cette crise. Le Secrétaire général lancera un appel mondial à la tolérance pour le sort des réfugiés et des personnes déplacées à la fois dans les États de transit et de destination. Au Moyen-Orient, le Secrétaire général invitera les pays à partager de manière plus équitable les efforts humanitaires déployés par les États voisins et les États de destination comme la Turquie, le Liban, la Jordanie, et les « pays frontaliers » dans le sud et le sud-est de l'Europe.

H. L'aide humanitaire en cas de catastrophe

LA crise du virus Ebola en Afrique et l'épidémie actuelle du virus Zika en Amérique latine ont montré la nécessité pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'ensemble du système des Nations Unies de réagir rapidement et de façon décisive en cas d'urgence sanitaire. Les pandémies, de par leur nature, nécessitent des réponses multilatérales. Le système des Nations Unies, y compris la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, a joué un rôle important dans la lutte contre le virus Ebola. Pourtant, la communauté internationale dans son ensemble a été lente à réagir aux premiers signes de la maladie, et l'OMS s'est révélée structurellement mal préparée pour une menace de ce genre. Tout le monde s'accorde à dire que l'OMS, qui a tendance à suivre les priorités de programmation à long terme de l'assistance technique, a besoin d'améliorer sa capacité d'intervention en cas de crise afin de devenir plus opérationnelle. Inversement, le Secrétariat et les organismes de l'ONU possèdent l'expérience opérationnelle nécessaire pour monter des missions d'intervention rapide, mais peu d'expertise en matière de santé.

Les conséquences des catastrophes naturelles - comme le tremblement de terre à Haïti en 2010 et le tsunami dans le Pacifique en 2011 - représentent également d'énormes tests pour le système humanitaire international. Le changement climatique est susceptible d'engendrer de nouvelles catastrophes, telles que des inondations dévastatrices, dans les décennies à venir. Les États membres ont mis en place une stratégie ambitieuse pour s'attaquer à ces problèmes - décrits dans le cadre de Sendai de 2015 - qui souligne la nécessité d'une meilleure préparation face aux catastrophes et d'une meilleure coopération entre le secteur privé et les ONG internationales afin de soutenir les États membres et de faire en sorte que les chaînes d'approvisionnement humanitaire soient plus résistantes.

ENGAGEMENT N° 39 - AMÉLIORER L'INTERVENTION HUMANITAIRE DES NATIONS UNIES EN CAS DE PANDÉMIES ET DE CATASTROPHES NATURELLES. Le Secrétaire général demandera davantage de ressources, une réponse plus rapide, et une meilleure coordination de l'aide humanitaire, ainsi que l'aide aux populations touchées par des pandémies, la famine, les inondations, les ouragans et autres catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Le Secrétaire général s'appuiera sur les récentes recommandations du Groupe de haut

niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires afin d'établir un nouveau centre pour agir en tant que capacité permanente pour identifier et répondre aux maladies transmissibles à propagation rapide. Alors que cela pourrait fonctionner dans le cadre de l'OMS, il devrait également profiter de l'expertise de gestion de crise et opérationnelle du Secrétariat de l'ONU. Lors de sa collaboration avec l'OMS, l'ONU devrait planifier conjointement et fournir du personnel à un nouveau centre de ce type, alors que le Secrétaire général travaillerait également avec des organismes, des fonds et des programmes de l'ONU afin d'élaborer un plan pour combattre ensemble les futures crises sanitaires.

Le Secrétaire général mettra également en place une coalition internationale réunissant des chefs d'entreprise - des secteurs tels que le transport maritime, l'aviation et les communications mobiles - aux côtés de dirigeants de grandes ONG et d'agences compétentes des Nations Unies, afin de faire parvenir une aide rapide aux États membres touchés par des catastrophes naturelles. Un des premiers objectifs de ce groupe, en conformité avec les propositions de Sendai, consistera à mieux partager les évaluations des risques et les plans d'urgence pour les États membres et les régions les plus à risque.

V

REVITALISATION DES NATIONS UNIES

REVITALISATION DES NATIONS UNIES

DANS un monde en pleine évolution, la revitalisation et la modernisation de l'ONU doit être au cœur des efforts multilatéraux afin de répondre stratégiquement aux défis du 21^e siècle.

La voix des critiques est de plus en plus audible et souligne que, lors de ses 70 années d'existence, l'ONU n'a jamais été aussi incohérente - voire qu'elle en est presque au stade où elle ne répond plus à ses objectifs.

On a le sentiment que ses talents exceptionnels et l'expérience de son personnel ne sont pas utilisés à bon escient. Les politiques de recrutement et du personnel sont lourdes, ce qui complique le processus d'embauche et le maintien en poste des personnes hautement qualifiées, et permet difficilement de remédier à des comportements professionnels insatisfaisants. La parité des sexes n'est également pas appliquée dans les postes à haute responsabilité et la représentation régionale parmi le personnel de l'ONU est déséquilibrée. Certaines responsabilités se croisent et se chevauchent même, on constate l'absence d'une hiérarchie claire et éloquente, l'existence de pratiques comptables et budgétaires mal définies, et l'inefficacité des mesures de surveillance et de lutte contre la corruption.

La voix des critiques est de plus en plus audible et souligne que, lors de ses 70 années d'existence, l'ONU n'a jamais été aussi incohérente - voire qu'elle en est presque au stade où elle ne répond plus à ses objectifs

La tâche du Secrétaire général sera de présenter un ensemble réaliste de mesures afin de réformer le Secrétariat des Nations Unies, afin qu'il puisse servir plus efficacement les États membres et la communauté internationale dans son ensemble.

A. Rôle des femmes aux postes de leadership des Nations Unies

EN 1995, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont établi l'objectif de la parité parfaite des sexes (50:50) au sein du système des Nations Unies au niveau professionnel d'ici l'an 2000. Plus de deux décennies plus tard, cet objectif est loin d'être atteint. Au 21^e siècle, cette situation est inacceptable. Cela ne concerne pas uniquement la représentation et la participation, mais aussi l'assurance que l'ONU aura un impact maximal.

On compte à l'heure actuelle 88 Sous-secrétaires généraux ou rôles équivalents qui gèrent des programmes et des commissions, employés comme hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, ou bien comme envoyés spéciaux du Secrétaire général. Seuls 23 pour cent de ces hauts fonctionnaires sont des femmes. Sur les 40 fonctionnaires qui font officiellement partie du Conseil de direction du Secrétaire général, seulement environ un tiers sont des femmes. Au niveau de la direction, composée de quelque 2 400 employés, moins d'un tiers sont des femmes. Dans sa dernière étude réalisée sur la condition des femmes au sein de l'ONU, l'Assemblée générale a souligné sa « sérieuse inquiétude liée au fait que l'objectif urgent de la parfaite parité des sexes (50:50) au sein du système des Nations Unies, en particulier parmi les personnes qui définissent les politiques, n'était toujours pas appliquée et que la représentation des femmes au cœur du système des Nations Unies n'avait pratiquement pas évolué ».

POUR parvenir à la parité des sexes il faudra non seulement embaucher d'avantage de femmes qualifiées, mais également investir dans le développement de carrière des femmes au sein de l'ONU. D'après un sondage réalisé par ONU Femmes et publié en 2014, plus de la moitié des 30 entités des Nations Unies interrogées ont cité « l'insuffisance des possibilités de développement professionnel pour le personnel féminin de mi-niveau » comme l'un des plus grands obstacles à la réalisation de la parité du niveau P-4 au niveau D-2.

Pour parvenir à la parité des sexes il faudra non seulement embaucher d'avantage de femmes qualifiées, mais également investir dans le développement de carrière des femmes au sein de l'ONU

Même si ces mesures sont souvent peu coûteuses, il est essentiel que la planification et le budget de l'ONU tiennent pleinement compte de ces exigences. En 2012, l'ONU a accepté le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP). ONU Femmes a coordonné et facilité la mise en œuvre et l'élaboration de rapports réguliers sur les 15 indicateurs de performance contenus dans le plan. Avec l'adoption des nouveaux ODD en septembre 2015 - et tout particulièrement de l'ODD 5 (« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »), il est crucial que l'ONU montre elle-même l'exemple dans ce domaine. Les agences de l'ONU devraient également adopter une budgétisation favorisant l'égalité des sexes, qui est définie par ONU Femmes comme étant la planification, la programmation et la budgétisation qui contribuent à la promotion de l'égalité des sexes et à la réalisation des droits des femmes.

ENGAGEMENT N° 40 - NOMMER 50 POUR CENT DE FEMMES À DES POSTES DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DES NATIONS UNIES OU À DES POSTES ÉQUIVALENTS DÈS LE PREMIER JOUR DE MON MANDAT. Étant donné que les femmes représentent aujourd'hui moins d'un quart des postes les plus influents au sein de l'ONU, le Secrétaire général s'assurera qu'autant de femmes que d'hommes occupent ces postes. En outre, des plans seront élaborés pour veiller à ce que les femmes soient représentées aux postes de direction au sein du Secrétariat des Nations Unies au même titre que les hommes, et le Secrétaire général encouragera fortement les autres agences onusiennes à faire de même. Dans le cadre de la poursuite de ces efforts, le Secrétaire général élaborera des programmes d'encadrement pour les femmes au sein du Secrétariat de l'ONU. En outre, on demandera à ONU Femmes d'adapter ses conseils sur la budgétisation favorisant l'égalité des sexes aux agences des Nations Unies, et de mettre en place un système d'évaluation pour mesurer les efforts accomplis.

B. Supervision et éthique

LE Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été créé en 1994 pour permettre au Secrétaire général de contrôler les ressources et le personnel de l'ONU par le biais d'audits, d'investigations, d'inspections, et de services d'évaluation. Alors que la mission du Bureau est essentielle, sa capacité à concrétiser cette mission a été

REVITALISATION DES NATIONS UNIES

entravée par un manque de protocoles convenus et clairement définis, plus particulièrement en ce qui concerne la conduite d'investigations. En outre, des questions ont été soulevées au sujet de l'indépendance du BSCI - à la fois en raison de sa participation à certaines décisions de gestion et également à propos de son financement.

ENGAGEMENT N° 41 - RENFORCER L'INDÉPENDANCE ET LES OPÉRATIONS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE.

Afin de faire progresser la mission du BSCI pour qu'il réalise « des inspections et des évaluations de classe mondiale, basées sur les plus hautes normes professionnelles dans le cadre de contrôle interne », le Secrétaire général examinera les opérations du BSCI et proposera des réformes à l'AGNU afin d'accroître la capacité du Bureau à fonctionner indépendamment, notamment lui permettre de faire appel à des cabinets d'audit, de comptables et d'avocats externes dans le cadre de ses investigations.

DES mesures visant à accroître la transparence au sein de l'ONU sont fondamentales pour tous les autres efforts mis en œuvre pour lutter contre la corruption au sein de l'Organisation. Le principal moyen d'assurer cette transparence est par le biais de la divulgation financière. Les membres du personnel des niveaux D-1 et L-6 ou au-dessus, tous les agents d'approvisionnement, tous les membres du personnel impliqués dans l'investissement des actifs de l'ONU, les autres membres du personnel qui ont un accès direct aux informations confidentielles concernant les achats et les investissements de l'Organisation, et tous les membres du personnel du Bureau de l'éthique des Nations Unies sont tenus de divulguer leurs actifs, leurs profits, leurs options financières, leurs revenus, les dons qu'ils perçoivent d'une valeur égale ou supérieure à 250 USD, leur passif, les éventuels conflits d'intérêt, leur appartenance à des conseils d'administration, et les membres de leur famille qui sont employés par l'ONU.

Les mesures visant à accroître la transparence au sein de l'ONU sont fondamentales pour tous les autres efforts mis en œuvre pour lutter contre la corruption au sein de l'Organisation

Alors que les membres du personnel ont le droit de ne pas divulguer leurs informations financières personnelles, depuis 2007, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont choisi de publier leurs déclarations fiscales et ont encouragé les SSG, les SGG, et d'autres hauts fonctionnaires à faire de même. Pourtant, en 2015, seulement un peu plus de la moitié des personnes mentionnées ci-dessous ont choisi de rendre publics leurs comptes. Et pour ceux qui publient leurs comptes, le formulaire ne fait généralement qu'une seule page et ne comprend pas les montants monétaires réels, et ne révèle souvent pas plus, par exemple, que la personne concernée possède une maison.

ENGAGEMENT N° 42 - EXIGER DES DIVULGATIONS FINANCIÈRES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL CONCERNÉ ET DES DIVULGATIONS PERSONNELLES POUR LE PERSONNEL OCCUPANT DES POSTES DE HAUT NIVEAU. Afin d'assurer au grand public et aux États membres que les membres du personnel des Nations Unies ne seront pas influencés par aucun intérêt personnel, le Secrétaire général, avec l'appui de l'AGNU, exigera la divulgation d'informations financières complètes pour tous les membres du personnel concernés avant la fin de l'année fiscale, sauf en cas de circonstances extraordinaires. En outre, le Secrétaire général exigera la divulgation d'informations financières complètes pour que la candidature d'un postulant à un poste de haut niveau soit prise en considération.

LORSQUE les mesures préventives ne parviennent pas à mettre un terme à la corruption, le Secrétariat de l'ONU doit être équipé pour y faire face directement et strictement - une nécessité qui est devenue de plus en plus évidente à la lumière des récentes affaires de corruption au sein de l'Organisation, beaucoup concernant des fraudes et une mauvaise gestion des marchés publics de l'ONU.

Alors que les hauts responsables de l'ONU sont généralement protégés par les privilèges et immunités dont se prévalent les Nations Unies, le Règlement du personnel prévoit également que « le Secrétaire général pourra appliquer des mesures disciplinaires aux membres du personnel en cas de faute professionnelle ».

ENGAGEMENT N° 43 - LUTTER SANS RELÂCHE POUR ÉRADIQUER LA CORRUPTION. Le Secrétaire général s'attaquera fermement à la corruption, à la fraude et aux abus au sein de l'ONU dans toute la

REVITALISATION DES NATIONS UNIES

mesure du possible, et révoquera les privilèges et immunités de ceux qui commettraient des fautes, le cas échéant. Tout membre du personnel licencié pour cause de corruption, et qui n'aura pas été rétabli dans ses fonctions, soit par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, soit par le Tribunal d'appel des Nations Unies, aura automatiquement ses privilèges et immunités révoqués, afin que des procédures pénales et/ou civiles puissent être engagées à son encontre dans les juridictions compétentes.

BIEN que les dénonciateurs au sein du système des Nations Unies jouent un rôle crucial dans la prévention et la détection de la corruption, ils se sont trop souvent heurtés à l'indifférence bureaucratique, voire pire. Et dans les situations où leurs plaintes ont été prises au sérieux, ils ont plus souvent été la cible de représailles que de gratitude. En juillet 2014, le Bureau de l'éthique des Nations Unies avait été contacté 447 fois par des personnes se disant victimes de représailles pour avoir dénoncé de la corruption et des actes répréhensibles au sein de l'ONU. Après avoir examiné entre 113 et 135 de ces témoignages, le Bureau de l'éthique des Nations Unies a pris la défense des dénonciateurs dans seulement 14 des cas - une triste réalité qui n'incite pas les gens à dénoncer la corruption.

ENGAGEMENT N° 44 - PROTÉGER LES DÉNONCIATEURS INTERNES. Secrétaire général collaborera avec l'AGNU et le SGA afin que les services de contrôle interne améliorent la protection des dénonciateurs. Le Secrétaire général étudiera également les moyens par lesquels les dénonciateurs pourraient être indemnisés ou bien récompensés pour le service essentiel qu'ils fournissent en vue d'éliminer la corruption au sein de l'ONU.

À PRÉSENT, il y a deux budgets distincts des Nations Unies : un « budget régulier » et un autre budget pour les opérations de maintien de la paix. En décembre 2015, un budget de 5,4 milliards de dollars a été approuvé par l'AGNU pour les opérations régulières en 2016-2017, alors que le budget approuvé en 2015-2016 pour les opérations de maintien de la paix s'élevait à 8,3 milliards de dollars. Toutefois, le budget régulier est souvent critiqué pour sous-estimer les dépenses anticipées ; il ne comprend également pas les entités de l'ONU indépendamment gérées et financées et qui fixent et augmentent substantiellement leurs propres budgets. Il n'existe aucun mécanisme pour organiser le suivi de toutes les dépenses,

mais on estime que le budget de l'ONU et de tous ses organismes et fonds dépasse les 30 milliards de dollars.

Pour garantir la transparence, le budget de l'ONU doit être clair, instructif, et accessible. Actuellement, ce n'est pas le cas. Alors que des fiches d'informations sur le budget régulier sont publiquement disponibles, le budget pour le maintien de la paix et la situation financière du système des Nations Unies sont également accessibles, mais ils sont toutefois trop réductionnistes et souvent pas tenus à jour. La seule alternative à ces fiches d'informations sont les résolutions incroyablement complexes et disparates de la Cinquième Commission, qui décrivent en détail les particularités du budget de l'ONU sur des programmes spécifiques.

ENGAGEMENT N° 45 - CRÉER UNE PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE ANNUELLE, UNIFIÉE ET TRANSPARENTE DE L'ONU. Le Secrétaire général demandera au SSG-contrôleur de publier une présentation annuelle du budget régulier de l'ONU, du budget de maintien de la paix et des comptes des fonds d'affectation spéciale dans un format plus accessible et plus transparent, en faisant appel à la coopération des autres entités des Nations Unies qui ne sont pas incluses dans ces trois budgets et comptes. L'OMS a déjà commencé à présenter des budgets consolidés, et elle pourrait bien montrer la voie à d'autres. En outre, le Secrétaire général préconisera un meilleur accès du public à tous les documents pertinents liés aux opérations et aux activités énoncées dans le budget.

MIS à part autoriser l'accès du public aux informations budgétaires, l'ONU devra également œuvrer afin de rationaliser ses dépenses actuelles. Cela peut être accompli, partiellement, en terminant de remplacer la comptabilité de caisse par la comptabilité d'exercice grâce à la pleine mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public, International Public Sector Accounting Standards (IPSAS). Dans le cinquième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le système de responsabilisation au Secrétariat de l'ONU, il a été noté que les normes IPSAS permettraient à l'ONU de « mieux évaluer les coûts de ses opérations et des facteurs sous-jacents qui ont un impact sur ces coûts », fournissant ainsi des « données plus complètes et plus détaillées sur les coûts ».

REVITALISATION DES NATIONS UNIES

En outre, il devrait y avoir une plus grande responsabilisation pour les achats de biens et de services et une meilleure coordination de ces activités. Selon le Rapport Statistique Annuel sur les achats de l'ONU, l'Organisation a dépensé au moins 17,2 milliards USD sur l'achat de biens et de services en 2014. Bien que ces arrangements soient devenus essentiels pour le bon déroulement des opérations de l'ONU, l'Organisation n'a pas suffisamment développé d'outils pour gérer et surveiller efficacement ses relations avec les partenaires auxquels elle a confié la mise en œuvre de certaines activités, de manière à vérifier que ses ressources sont utilisées de façon responsable.

Mis à part autoriser l'accès du public aux informations budgétaires, l'ONU devra également œuvrer afin de rationaliser ses dépenses actuelles.

ENGAGEMENT N° 46 - FAIRE PROGRESSER LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC ET DÉVELOPPER UNE APPROCHE À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME POUR L'APPROVISIONNEMENT. Le Secrétaire général collaborera avec le SSG-Contrôleur et la Cinquième Commission afin de finaliser la mise en œuvre des normes IPSAS. Il est encore plus important de placer le Secrétariat de l'ONU, et, finalement, l'ensemble du système des Nations Unies, sur la même plate-forme de Planification des Ressources de l'Entreprise. Déjà en 1969, l'étude sur les capacités du système des Nations Unies pour le développement avait recommandé la mise en place de systèmes d'informations communs - dont la mise en œuvre se fait toujours attendre. Des choix mauvais et indépendants ont été faits au fil des années parce que les décisions sont prises au niveau de chaque programme, chaque fonds, et chaque organisme. L'hétérogénéité des systèmes est l'une des plus importantes causes de gaspillage et de bureaucratie, du manque d'harmonisation, et des mauvaises communications entre les diverses composantes du système des Nations Unies. En outre, tout en reconnaissant les importants défis liés à la coordination, le Secrétaire général lancera également un processus afin d'examiner les achats effectués pour le Secrétariat des Nations Unies - et peut-être au-delà - et d'aider l'ONU à utiliser son pouvoir d'achat pour s'assurer qu'elle obtient le meilleur rapport qualité-prix pour les biens et services acquis.

C. Planification stratégique : le suivi et l'évaluation

DANS son dernier rapport sur la planification stratégique dans le système de l'Organisation, le Corps commun d'inspection de l'ONU a identifié deux approches de base : la première approche est un cadre stratégique systémique basé sur les questions de haut niveau pour répondre à des missions fondamentales, de grande envergure et durables et ; la deuxième approche est un plan stratégique du type de ceux qui sont mis en œuvre dans les entreprises pour répondre aux spécificités de chaque composante de la mission d'une organisation, dans une durée beaucoup plus courte. Le processus d'examen recommandé fait appel à ces deux approches : l'utilisation des objectifs de l'ONU à plus long terme comme un instrument pour atteindre pleinement les objectifs à court terme qui concernent des problèmes spécifiques. Un nouveau plan stratégique devrait être élaboré pour le Secrétariat de l'ONU au début du mandat du Secrétaire général.

ENGAGEMENT N° 47 - ÉLABORER UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LE SECRÉTARIAT DES NATIONS UNIES. Dans les six premiers mois en poste, et suite à d'importantes consultations, le Secrétaire général entreprendra un examen approfondi des responsabilités du Secrétariat de l'ONU et élaborera un plan stratégique quinquennal pour atteindre un ensemble d'objectifs qui concernent directement les fonctions du Secrétaire général conformément à la Charte des Nations Unies et ses missions, y compris les engagements dans le cadre de cette plate-forme.

D. La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies

LE CSNU est resté relativement inchangé depuis sa création. De nombreuses propositions ont été avancées pour le réformer. Des efforts continus, à cet égard, sont fournis à l'AGNU sous le cadre des Négociations Intergouvernementales sur la Question de la Représentation Équitable et de l'Augmentation du Nombre des Membres du Conseil de Sécurité et d'Autres Questions Relatives au Conseil.

ENGAGEMENT N° 48 - PROMOUVOIR LE DIALOGUE SUR LA RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ. Reconnaissant que la réforme du Conseil de Sécurité relève exclusivement de la compétence d'autres organes, le Secrétaire général cherchera à approfondir le dialogue sur la réforme et s'assurera que toutes les voix concernées soient entendues.

E. La réforme du financement des Nations Unies

LE financement de l'ONU est déterminé par l'AGNU par le biais de sa Cinquième Commission. Il existe deux sources de financement : les contributions des États membres et les contributions volontaires. La majorité du financement provient des États membres, mais un nombre important d'entre eux ne sont malheureusement pas à jour dans leurs paiements. Dans le budget régulier de l'ONU pour 2016, les dix premiers États membres contributeurs fournissent environ 70 pour cent du budget global.

ENGAGEMENT N° 49 - PROMOUVOIR LE DIALOGUE SUR LA RÉFORME DU FINANCEMENT. Reconnaissant que la réforme du financement relève exclusivement de la compétence d'autres organes, le Secrétaire général cherchera à approfondir le dialogue sur cette réforme.

F. Les partenariats public-privé

LES défis de ce siècle vont au-delà des frontières nationales, et les divisions entre les secteurs public et privé sont de plus en plus floues. Des partenariats plus forts et plus efficaces avec le secteur privé sont cruciaux pour permettre à l'ONU de régler les problèmes urgents et complexes, en particulier lorsque les approches traditionnellement utilisées pour résoudre les problèmes ont été insuffisantes voire totalement inefficaces.

Le Bureau pour les Partenariats de l'ONU, créé en 2006, rassemble des acteurs du secteur privé et l'ONU. Il supervise le Fonds de l'ONU pour les Partenariats Internationaux qui est l'interface entre l'ONU et la Fondation de l'ONU. En 2014, le Fonds avait soutenu plus de 550 projets et programmes de 43 entités de l'ONU dans 124 États membres. Néanmoins, il avait uniquement recueilli et dépensé un total de 1,36 milliard d'USD (33 pour cent de ce montant provenaient de donateurs initiaux) depuis sa création en 1998. En comparaison, pour l'année 2014 uniquement, les plus grandes entreprises et fondations au monde ont donné plus de 75 milliards d'USD à diverses organisations caritatives. L'Organisation des Nations Unies n'attire tout simplement pas le niveau de soutien qu'elle devrait normalement obtenir, compte tenu de sa mission globale essentielle.

REVITALISATION DES NATIONS UNIES

ENGAGEMENT N° 50 - NOMMER UN ENVOYÉ SPÉCIAL POUR LES MISSIONS PHILANTHROPIQUES. Le Secrétaire général nommera un haut responsable aux fonctions d'Envoyé spécial pour les missions philanthropiques. Cette personne aidera le Secrétaire général à attirer davantage de donateurs du secteur privé, œuvrera pour accroître la productivité des partenariats entre les secteurs privé et public et l'ONU, et soutiendra le Bureau des partenariats dans le cadre de ses opérations de sensibilisation. Le Secrétaire général rencontrera aussi souvent que possible d'importants chefs d'entreprise et des responsables de fondations à travers le monde afin d'explorer les possibilités de partenariats transparents et bénévoles qui correspondent aux objectifs et aux principes de l'ONU.

G. Rendre les Nations Unies accessibles à tous

L'ONU est un ensemble d'États membres comprenant des citoyens du monde, et en tant que tel, elle doit représenter les intérêts divers et parfois divergents de la communauté mondiale. Pour ce faire, l'ONU devrait, entre autres, mobiliser davantage la société civile et les médias.

ENGAGEMENT N° 51 - FACILITER L'INCLUSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE. Le Secrétaire général facilitera l'élaboration d'une norme cohérente à travers les organes intergouvernementaux pour la participation de la société civile. Le développement progressif de la participation des ONG à l'ECOSOC devrait servir d'exemple sur l'utilité de mobiliser la société civile. En tant que Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le Secrétaire général lancera la coordination par le biais de la consultation afin d'inclure de manière cohérente la société civile dans l'ensemble des agences et des organes impliqués dans les questions économiques et sociales.

LES images et les informations sur les problèmes dans le monde sont constamment diffusées sur les nouveaux médias, ce qui informe et influence l'opinion publique et la volonté politique en temps réel, et crée également des liens sans précédent au sein des populations locales et mondiales. Afin de faire avancer efficacement un programme conséquent sur la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix, la santé mondiale, les droits de l'homme, le changement climatique, l'égalité des sexes, le développement durable,

REVITALISATION DES NATIONS UNIES

et de nombreuses autres questions, le Secrétaire général et les hauts responsables de l'ONU doivent maîtriser plus efficacement les moyens de communication ainsi que les opportunités de sensibilisation du public qui nous sont offerts au 21^e siècle.

Par le biais d'un engagement public plus direct et soutenu par les médias, le Secrétaire général et les hauts responsables de l'ONU peuvent gagner en crédibilité et en respect, et défendre efficacement l'ONU partout dans le monde.

ENGAGEMENT N° 52 - RÉINVENTER LA STRATÉGIE RELATIVE À LA COMMUNICATION ET AUX MÉDIAS DES NATIONS UNIES. Le Secrétaire général s'efforcera de rendre l'ONU plus compréhensible et accessible, et de la rapprocher des États membres et du public à travers le monde, pleinement conscient du rôle joué par les médias dans la promotion du discours public mondial. Dès le premier jour de son mandat, le SGA à la gestion des communications et de l'information publique, au côté du Comité de l'information, procédera à une révision stratégique de la structure, des pratiques et des protocoles actuels du Département de l'information. Des recommandations seront faites quant à la façon dont le Département de l'information pourrait promouvoir plus efficacement les politiques et les initiatives de l'ONU, et ainsi mieux servir les États membres et leurs circonscriptions dans un large éventail de langues. Cette révision permettra aussi d'examiner comment accroître de façon importante l'utilisation des outils modernes que sont les médias afin de coopérer avec les États membres et d'autres circonscriptions pour obtenir un vaste soutien international pour les missions de l'ONU. Cela comprendra une importante mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de médias sociaux intégrés, de protocoles et de pratiques afin que le Secrétaire général puisse directement dialoguer avec le public à travers le monde.

H. L'engagement des jeunes

LE Secrétaire général devra également favoriser un engagement de l'Organisation plus soutenu auprès des moins de 25 ans, qui représentent plus de 40 pour cent de la population mondiale.

En parallèle à la nécessité de fournir des emplois rémunérés aux jeunes, comme le stipule l'Agenda 2030, il est indispensable de

TABLEAU DES ACRONYMES

comprendre leurs points de vue particuliers, leurs besoins et leurs ambitions. Les jeunes ont tendance à être les leaders de l'innovation, étant souvent à l'avant-garde des solutions technologiques qui pourraient nous faire parvenir au développement durable, et atteindre également d'autres priorités de l'Organisation des Nations Unies au 21^e siècle. Pourtant, la participation des jeunes est une forme de sensibilisation relativement nouvelle et sous-développée pour l'ONU. En 2012, un programme d'action quinquennal a débuté pour promouvoir les programmes relatifs à la jeunesse. Les points forts du programme étaient la programmation sur l'emploi, l'entrepreneuriat, l'inclusion politique, la citoyenneté, l'éducation et la santé reproductive, à travers le regard de la jeunesse. Également en 2012, en tant que président de la 67^e session de l'AGNU, j'ai tenu la première Assemblée des jeunes à l'ONU, créant ainsi une nouvelle plate-forme pour un dialogue constructif et des partenariats entre de jeunes dirigeants exceptionnels, des responsables de l'ONU, des représentants du secteur privé et la société civile.

Le Programme du Délégué de la Jeunesse à l'ONU représente une autre forme de participation des jeunes à l'ONU. Ce programme permet aux États membres d'envoyer de jeunes délégués pour accompagner leurs délégations officielles à l'AGNU et dans diverses commissions techniques de l'ECOSOC. Dans les 27 missions de pays où de jeunes délégués ont actuellement été désignés, ceux-ci jouent un rôle en apportant une contribution à leurs délégations sur des questions relatives aux jeunes. De plus, il existe des programmes tels que le Modèle de l'ONU et les Programmes des jeunes administrateurs, qui offrent aux jeunes une chance d'interagir avec l'ONU. Cependant, plus d'opportunités de sensibilisation devraient être entreprises.

Les jeunes ont tendance à être les leaders de l'innovation, étant souvent à l'avant-garde des solutions technologiques qui pourraient nous faire parvenir au développement durable

TABLEAU DES ACRONYMES

ENGAGEMENT N° 53 - IMPLIQUER D'AVANTAGE LES NATIONS UNIES AVEC LA JEUNESSE. Le Secrétaire général coopérera avec les jeunes autant que possible et encouragera vivement les hauts responsables de l'ONU à faire de même. En outre, le Secrétaire général promouvra l'innovation technologique gérée par des jeunes afin de poursuivre la mise en œuvre des ODD, ainsi que de travailler en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial pour la jeunesse et l'Envoyé spécial pour l'éducation mondiale afin de développer davantage de programmes pour que les jeunes professionnels puisse interagir, apprendre, et contribuer à l'ONU. Enfin, le Secrétaire général encouragera les États membres chez qui la jeunesse n'est actuellement pas représentée à l'ONU à établir des Programmes du délégué de la jeunesse.

TABLEAU DES ACRONYMES

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
SSG	Sous-secrétaire général
UA	Union Africaine
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCS	Séquestration du carbone
CRIDD	Centre pour les relations internationales et le développement durable
CTITF	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DAM	Département d'appui aux missions
DAP	Département des affaires politiques
DI	Département de l'information
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
ECOSOC	Conseil économique et social
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
VE	Véhicule électrique
BIF	Brigade d'intervention des forces
FUNDS	Future of the United Nations Development System
G20	Le groupe des vingt
G8	Le groupe des huit
PIB	Produit intérieur brut
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
RNB	Revenu National Brut
HLPF	Forum politique de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement
DHAT	Droits de l'homme avant tout
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
TIC	Technologies de l'information et de la communication
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
IFI	Institutions financières internationales
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MINUSMA	Mission de stabilisation intégrée multidimensionnelle au Mali
MOPAN	Réseau d'évaluation du rendement des organisations multilatérales
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
NDC	Contribution déterminée au niveau national
ONG	Organisations non gouvernementales

TABLEAU DES ACRONYMES

OEA	Organisation des États américains
APD	Aide publique au développement
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'Homme
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CCP	Commission de consolidation de la paix
PCC	Pays fournisseurs de force de police
PPP	Partenariat Public-Privé
PEV	Prévenir l'extrémisme violent
R2P	Responsabilité de protéger
ODD	Objectifs de Développement Durable
MPS	Mission Politique Spéciale
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
TCC	Pays fournisseurs de contingents
ONU	Organisation des Nations Unies
CNUCLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
CDH	Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
MNURUE	Mission des Nations Unies pour la réponse d'urgence contre Ebola
BNUCAH	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
BNUAD	Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
BNUAO	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
CRNUDPAC	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
MCNUS	Mission de contrôle des Nations Unies en Syrie
ONU-SWAP	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
SGA	Secrétaire général adjoint
WBCSB	Conseil mondial des affaires pour le développement durable
PAM	Programme alimentaire mondial
PSM	Programme de santé mondiale
FPS	Les femmes, la paix et la sécurité

